



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantonali delle opere sociali

COLLOQUE CDIP – CDAS ACCUEIL EXTRAFAMILIAL ET ÉDUCATION: QUALITÉ ET INTERACTION

Structures de jour extrafamiliales et extrascolaires et
encouragement de la petite enfance: état des lieux et perspec-
tives dans les cantons

Rapport à l'issue du colloque des 29 octobre et 27 novembre 2013
«Accueil extrafamilial et éducation: qualité et interaction»

Evelyne Wannack

Les points de vue dans ce rapport ont été formulés par des experts et ne doivent pas être considérés comme
une prise de position des organes de la CDIP et de la CDAS.

Generalsekretariat | Secrétariat général

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach 660, CH-3000 Bern 7 | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch

Generalsekretariat | Secrétariat général | Segreteria generale

Speichergasse 6 | Postfach 3000 Bern 7 | T 031 320 29 99 | F 031 320 29 90 | office@sodk.ch | www.sodk.ch

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

S O D K _ Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

C D A S _ Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales

C D O S _ Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

Sommaire

1 Introduction	3
2 Structures de jour extrafamiliales et extrascolaires	5
2.1 Accueil extrafamilial et extrascolaire: situation dans les cantons	5
2.1.1 Aperçu de l'offre en matière de structures de jour extrafamiliales et extrascolaires	5
2.1.2 Analyse de la situation dans les cantons	6
2.1.3 Mesures nécessaires	8
2.2 Exemples de solutions concrètes appliquées dans les cantons de Zoug et de Fribourg	8
2.2.1 Accueil extrafamilial dans le canton de Zoug	8
2.2.2 Institutions d'accueil extrafamilial et parascolaire dans le canton de Fribourg	9
2.3 Ateliers	10
2.3.1 Atelier 1: Cadre juridique	10
2.3.2 Atelier 2: Qualité structurelle	10
2.3.3 Atelier 3: Qualité pédagogique	11
2.3.4 Atelier 4: Financement	11
2.3.5 Atelier 5: Transition petite enfance – domaine scolaire	12
2.4 Résultat des ateliers «structures de jour extrafamiliales et extrascolaires»	12
3 Encouragement de la petite enfance	15
3.1 Qualité et interaction entre accueil et éducation. Qu'est-ce que l'encouragement de la petite enfance?	15
3.2 Exemples de solutions concrètes appliquées dans le Land de Saxe et dans les cantons de Berne et de Zurich	17
3.2.1 Structures d'accueil de jour dans le Land de Saxe	17
3.2.2 Education de la petite enfance dans le canton de Berne	18
3.2.3 Scènes d'éveil pour enfants jusqu'à 4 ans – canton de Zurich	19
3.3 Ateliers	20
3.3.1 Atelier 1: Conditions-cadres	20
3.3.2 Atelier 2: Transition encouragement de la petite enfance – domaine scolaire	20
3.3.3 Atelier 3: Encouragement précoce de l'apprentissage de la langue	21
3.3.4 Atelier 4: Promotion de l'intégration dans le domaine de la petite enfance	21
3.4 Résultats des ateliers «Encouragement de la petite enfance»	22
4 Bilan du colloque	23
4.1 Table Ronde	23
4.2 Bilan des exposés, des présentations de solutions adoptés par les cantons et des ateliers	24
5 Bibliographie	26
6 Annexe	27

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

S O D K _ Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
C D A S _ Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S _ Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

1 Introduction

Contexte | La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) ont déjà publié en 2008 une déclaration commune intitulée «Prise en charge des enfants: structures de jour extrafamiliales». Elle énonce six principes directeurs sur les responsabilités et les compétences qui doivent régir la collaboration intercantonale et nationale¹. «L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire» (concordat HarmoS), entré en vigueur en 2009, engage les cantons adhérents à instaurer des horaires blocs et à proposer des «structures de jour» en fonction du besoin². Les «Recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales concernant l'accueil extrafamilial dans le domaine de la petite enfance»³ sont parues en 2011. Elles portent sur les bases juridiques et la planification, la qualité, le financement et d'autres aspects de la politique sociale et familiale comme la coordination avec le système cantonal de prestations sous condition de ressource ou les déductions fiscales pour frais d'accueil extrafamilial.

Le dynamisme avec lequel se développe ce secteur – surtout depuis le programme d'impulsion de la Confédération visant à encourager la création de places d'accueil, entré en vigueur en 2003 et prolongé jusqu'en 2015⁴ – se reflète dans le nombre d'autorisations accordées pour l'ouverture ou la construction de structures d'accueil collectif de jour - environ 1120 en juillet 2013 - ou de structures d'accueil extrascolaire - environ 1010. Cet essor a exigé la mise en place d'une organisation et les pratiques les plus diverses en ont résulté sur les plans cantonal et communal. Cela justifiait donc amplement que l'on consacre un colloque de deux jours à cette thématique.

Objectifs | Le colloque organisé les 29 octobre et 27 novembre 2013, avait pour objectif d'obtenir une vue d'ensemble des développements intervenus ces dernières années dans le domaine des structures extrafamiliales et extrascolaires et de l'encouragement de la petite enfance; de discuter des solutions concrètes adoptées par différents cantons; de définir les perspectives et les besoins éventuels en matière de coordination au niveau des cantons; de promouvoir les échanges entre les responsables cantonaux de l'éducation et des affaires sociales autour des thèmes du colloque; enfin, de jeter les bases sur lesquelles la CDAS et la CDIP traiteront de ces questions à l'avenir.

Pour préparer le colloque, les participants ont reçu les documents suivants:

- Déclaration commune de la CDAS et de la CDIP sur les structures de jour extrafamiliales de 2008
- Recommandations sur l'accueil extrafamilial dans le domaine de la petite enfance, 2011
- Rapport «Accueil extrafamilial de la prime enfance, état des lieux dans les cantons», INFRAS sur mandat de la CDAS, 2013
- Rapport «Accueil extrascolaire, état des lieux dans les cantons», INFRAS sur mandat de la CDIP, 2013
- Projet de rapport «Ecole obligatoire: entrée à l'école et premières années de scolarité. Vue d'ensemble des études, projets et instruments de flexibilisation, d'encouragement des compétences linguistiques et de socialisation/intégration», CDIP 2013

Public-cible | Ont été personnellement invités à ce colloque: les responsables cantonaux des domaines de l'accueil extrafamilial (AEF), de l'accueil extrascolaire (AES) et de l'encouragement de la petite enfance ou de l'entrée à l'école enfantine / au cycle élémentaire (qui sont, en règle générale, les chefs et cheffes des offices cantonaux des affaires sociales / des services de l'enfance et de la jeunesse ou de l'école obligatoire), ainsi que les membres du Bureau de coordination HarmoS et de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Le colloque a rencontré un large écho et tous les cantons étaient représentés, ainsi que l'OFAS et le domaine de la recherche en éducation, par le biais de leurs cadres. L'intérêt manifesté et

¹ Le document est accessible sur: http://edudoc.ch/record/38254/files/erkl_kinderbetreu_d.pdf (état au 18.2.2014).

² Informations détaillées sur: < <http://www.edk.ch/dyn/15418.php> > (état au 18.2.2014).

³ Informations détaillées sur: < <http://www.sodk.ch/nc/fr/domaines/familles-et-societe/accueil-extrafamilial-de-la-prime-enfance/> > (état au 18.2.2014).

⁴ Voir à ce sujet: <http://www.bsv.admin.ch/praxis/kinderbetreuung/01153/index.html> (état au 18.2.2014).

l'engagement des participants ont contribué à la réussite de ce colloque, qui a pleinement atteint ses objectifs.

Programme | Chaque journée a débuté par une introduction à la thématique, suivie par un exposé sur des solutions concrètes mises en œuvre dans les cantons, puis par des ateliers thématiques permettant de discuter et d'approfondir des sujets spécifiques. Le présent rapport résume dans leur ordre chronologique les exposés, les exemples de solutions concrètes appliquées dans les cantons, la présentation des résultats des ateliers en plénière, ainsi que la table ronde. Il se clôt par un bilan du colloque.

2 Structures de jour extrafamiliales et extrascolaires

2.1 Accueil extrafamilial et extrascolaire: situation dans les cantons

Intervenante: Susanne Stern, du bureau d'études et de conseils INFRAS

Dans la première partie de son exposé, l'intervenante S. Stern présente un projet de recherche mené en collaboration avec l'Institut suisse de recherche empirique en économie (SEW), dans le cadre du programme national de recherche 60 (PNR 60) «Egalité entre hommes et femmes», (cf. Stern, Iten, Schwab, Felfe, Lechner, Thiemann 2013). L'intervenante relève que cela a représenté un défi de réaliser une typologie pour le relevé des structures d'accueil extrafamilial et parascolaire, du fait de la grande disparité des offres dans les cantons. Le groupe de recherche s'est donc focalisé pour cette raison sur les offres d'accueil formelles, permettant de concilier travail et famille, ce qui a eu pour effet d'écartier des offres telles que les groupes de jeux dans le domaine de la petite enfance, ou les devoirs surveillés dans le domaine parascolaire. La compilation des données s'est révélée tout aussi complexe, dans la mesure où elles sont encore lacunaires dans les cantons, ou alors récoltées de différentes manières, ce qui rend les comparaisons difficiles. C'est pourquoi il a été demandé aux cantons de remplir un sondage en ligne pour compléter la base de données. Une vue d'ensemble de l'offre sur le plan suisse en matière d'accueil extrafamilial et parascolaire pour 2009/2010, a été réalisée sur la base des informations déjà disponibles et des nouvelles données récoltées. En dépit de ces efforts, il n'a pas été possible d'intégrer les familles de jour dans l'analyse présentée ci-dessous, dans la mesure où la base de données n'est pas suffisamment fiable.

2.1.1 Aperçu de l'offre en matière de structures de jour extrafamiliales et extrascolaires

L'intervenante a ensuite commenté les offres présentées dans le tableau 1, d'où il ressort que la Suisse accuse un net retard en comparaison européenne en matière d'accueil extrafamilial.⁵ Il faut de plus tenir compte du fait qu'il s'agit de moyennes. Car il existe des écarts considérables, non seulement entre les cantons, mais aussi entre les communes. En ce qui concerne la prise en charge dans le domaine de la petite enfance, les cantons qui présentent le taux le plus élevé sont: Neuchâtel (23%), Genève (22%) et Bâle-Ville (21%), tandis qu'Uri (2%) et Appenzell Rhodes-Intérieures (1%), viennent en fin de classement. Si on se reporte sur le plan communal, on voit que les centres comme Lausanne, Berne ou Genève, présentent les taux les plus élevés en matière de prise en charge - à savoir plus de 30%. A l'inverse, les communes qui ne disposent d'aucune offre (74% - cf. tableau 1) se situent toutes en région rurale.

Tableau 1: Vue d'ensemble de l'offre en fonction du type d'accueil (état 2009/2010) (tiré de: Stern, Iten, Schwab, Felfe, Lechner, Thiemann 2013)

	Nombre de communes ^a	Nombre de places ^b	Nombre d'enfants	Degré de prise en charge	Taux de communes sans offre	Taux d'enfants non pris en charge dans les communes
Petite enfance ^c	2'461	34'456	305'110	11%	74%	29%
Repas de midi – domaine scolaire ^d	2'450	68'563	684'882	10%	73%	34%
Après-midi – domaine scolaire	2'450	43'253	684'882	6%	77%	39%

Légende:

^a Nombre de communes disposant d'informations sur les places disponibles

^b Les places où les enfants sont pris en charge toute la journée sont comptabilisées comme repas de midi et après-midi

^c Comprend les enfants de 0 à 3 ans

^d Se réfère aux enfants de 4 à 12 ans

⁵ Concernant les buts sociaux de l'Union européenne en matière d'accueil de la petite enfance, voir: http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/de/ec/71067.pdf_S.12

Comme on le voit dans le tableau 1, le taux de prise en charge dans le domaine scolaire, est inférieur à celui du domaine de la petite enfance. Ce sont à nouveau les cantons de Genève, avec une moyenne de 43% pour les offres de midi et de l'après-midi, et de Bâle-Ville, avec un taux de 26% pour ces mêmes offres, qui se classent en tête. Le taux de prise en charge chute drastiquement ensuite, pour atteindre 13% dans les cantons de Zoug et de Zurich. La tendance des centres urbains à présenter les plus forts taux de prise en charge, se reproduit dans le domaine scolaire.

La question de savoir dans quelle mesure les offres d'accueil extrafamilial influencent les taux d'activité des parents, a été examinée au moyen d'une analyse économétrique réalisée dans des communes de Suisse alémanique disposant d'une offre relativement peu développée. Les résultats se réfèrent seulement à l'offre d'accueil extrascolaire. Ils démontrent que, plus le nombre de places disponibles est élevé, plus le nombre de mères travaillant à plein temps augmente. Parallèlement, les pères sont plus nombreux à travailler à temps partiel, quand les offres d'accueil extrascolaire sont plus abondantes.

2.1.2 Analyse de la situation dans les cantons

La deuxième partie de l'exposé a été consacrée à un état des lieux dans les cantons, concernant les autorisations et le contrôle, les exigences de qualité, les coûts et le financement, ainsi que l'évaluation du besoin. La plate-forme d'information «conciliation travail-famille» du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et de l'office fédéral des assurances sociales (OFAS), fournit le point de départ de cette analyse. Les résultats détaillés sont à consulter dans les publications «Accueil extrafamilial de la prime enfance» (2013) et «Accueil extrafamilial des enfants fréquentant l'école obligatoire» (2013).

Cadre juridique

Le tableau 2 montre quels types de dispositions relatives à l'autorisation et au contrôle s'appliquent en matière d'accueil extrafamilial et extrascolaire et à quel niveau (cantonal, communal).

Tableau 2: Vue d'ensemble des réglementations en matière d'autorisation et de contrôle (état 2012) (extraites de: Schultheiss, Stern 2013a; Schultheiss, Stern 2013b)

Type de disposition		Crèches	Accueil extrascolaire
Loi sur les structures d'accueil extrafamilial	Dispositions cantonales	BS, FR, OW	FR, VD
	Dispositions communales		
	Dispositions cantonales et communales	GE, VD, ZG	ZG
Loi sur la jeunesse et la famille	Dispositions cantonales	TI, VS	TI, VS
	Dispositions communales		
	Dispositions cantonales et communales		
Loi sur l'aide sociale, les homes, les enfants recueillis, etc. (en partie seulement par voie d'ordonnance)	Dispositions cantonales	AI, BL, GL, GR, JU, SG, SH, SO, TG	AI, GR, JU, NE, SH, SO, TG
	Dispositions communales		LU
	Dispositions cantonales et communales	BE, LU, NE, ZH	ZH
Loi sur la protection de la population, loi sur la formation	Dispositions cantonales		BE, BL, BS, GL, OW
	Dispositions communales		
	Dispositions cantonales et communales		
Pas de dispositions (officielles)		AG, AR, NW, SZ, UR	AG, AR, GE, NW, SG, SZ, UR

L'accueil extrafamilial est réglé dans certains cantons (abréviations en italique) de manière analogue pour les domaines de la prime enfance et de l'âge scolaire, dans les bases légales relatives à l'aide sociale. Dans d'autres, ces deux domaines sont réglementés de manière différente (par exemple BE, VD).

Exigences de qualité

Cinq cantons sur 26 n'édicte aucune exigence de qualité dans le domaine de la prime enfance et sept cantons n'en édicte pas pour le domaine scolaire. Comme le montre le tableau 3, les exigences varient aussi selon le domaine structurel (par exemple taux d'encadrement, formation du personnel, salaires) et en ce qui concerne la qualité des processus (concept pédagogique).

Tableau 3: Nombre de cantons disposant d'exigences de qualité pour le domaine de la prime enfance et le domaine scolaire (extrait de: Schultheiss, Stern 2013a; Schultheiss, Stern 2013b)

	Concept pédagogique	Formation du personnel	Salaires	Taux d'encadrement	Locaux	Sécurité	Hygiène	Alimentation	Horaires	Critères d'admission des enfants
Crèches 21 cantons	19	21	5	21	20	18	15	8	7	5
Parascolaire 19 cantons	16	18	2	16	17	14	10	10	10	8

Il est frappant de constater que parmi les 21 cantons édicte des exigences de qualité, tous le font pour deux secteurs en particulier. Il s'agit de la formation du personnel et du taux d'encadrement dans le domaine des crèches. Il faut en outre remarquer que les exigences varient considérablement, notamment en ce qui concerne la formation du personnel. Dans le canton de Soleure par exemple, la part de personnel qualifié exigée dans les crèches est de 30%, tandis que le canton du Jura exige une proportion de 100%. Un autre exemple est le taux d'encadrement, qui varie entre les crèches et les structures d'accueil extrascolaires, mais aussi dans le domaine extrascolaire, où l'on observe des écarts allant de 1:8 à 1:25.

Coûts et financement

Les coûts de revient, les tarifs parentaux subventionnés et les déductions fiscales pour frais de garde, ne sont pas non plus homogènes et présentent des écarts conséquents entre les cantons et à l'intérieur des cantons. Les coûts recensés par l'étude PNR 60 pour le domaine de la petite enfance, se montent de 75 à 115 francs par jour, tandis que dans le domaine scolaire, ils varient entre 10 et 70 francs pour l'accueil au repas de midi et durant l'après-midi (cf. Stern, Iten, Schwab, Felfe, Lechner, Thiemann 2013). Concernant les subventions des tarifs parentaux, peu de données sont disponibles. Le groupe de recherche s'est vu contraint de relever des chiffres concrets dans quelques communes, à titre d'exemple. Pour une famille avec deux enfants disposant d'un revenu brut de 65'000 francs par année, les frais s'élèvent entre 8 et 89 francs dans le domaine de la petite enfance, entre 8 et 52 francs par jour dans le domaine scolaire. Deux cantons n'autorisent aucune déduction pour l'accueil extrafamilial. Deux autres permettent de déduire les frais effectifs sans restriction. La majorité des cantons appliquent le principe de la déduction des frais effectifs jusqu'à un montant maximal. Celui-ci varie entre 3000 et 10'000 francs pour les enfants âgés de moins de 14 ans (ibid.).

Evaluation du besoin

Peu de cantons sont à même de fournir des chiffres sur la demande, en plus d'une vue d'ensemble de l'offre en matière d'accueil extrafamilial de la prime enfance, (Schultheiss, Stern 2013a). Trois différentes démarches sont adoptées pour inventorier le besoin. Un groupe de villes et de cantons évalue la demande d'après les listes d'attente pour les places en structure d'accueil. Un deuxième groupe intègre ce sondage dans l'enquête effectuée auprès des ménages. Un troisième groupe enfin, évalue la demande au moyen de modèles de simulation. Ces outils permettent d'analyser l'état actuel, mais aussi d'inclure d'autres variables pour enquêter sur des aspects tels que les caractéristiques des ménages, les spécificités des offres disponibles, ainsi que d'autres facteurs régionaux (Iten, Stern, Menegale, Filippini, Banfi, Pióro, Farsi, Tassinari, Schrottmann 2005). L'étude «Offre d'accueil extrafamilial en Suisse: potentiels de demande actuel et futurs» (Iten, Stern, Menegale, Filippini, Banfi, Pióro, Farsi, Tassinari, Schrottmann 2005) estimait l'offre suisse à environ 30'000 places en 2005. Si on évalue la demande en calculant une durée de garde

souhaitée de deux jours par semaines, il manquerait donc 50'000 places pour la satisfaire. Une étude plus récente du canton de Zurich, basée sur l'offre dans le domaine préscolaire en 2010, estimait le nombre de places supplémentaires nécessaires entre 8400 et 15800, selon le scénario de prix considéré (Direction de l'instruction publique du canton de Zurich 2010).

Deux facteurs influencent de manière déterminante la demande en matière de structures d'accueil extra-familiales. La qualité pédagogique joue d'une part un rôle essentiel aux yeux des parents (Stern, Iten, Schwab, Felfe, Lechner, Thiemann 2013). Les familles sont d'autre part attentives à l'aspect financier, à savoir, dans quelle mesure il vaut la peine de placer son enfant en structure d'accueil, s'il faut en assumer les frais (cf. Tassinari Beratungen 2011).

2.1.3 Mesures nécessaires

S. Stern montre que l'offre en matière de structures d'accueil extrafamilial et extrascolaire, est toujours assez peu développée en comparaison internationale. Ce constat vaut surtout pour les régions rurales, ainsi que pour la Suisse centrale et orientale. Le développement de structures doit être encouragé d'un point de vue quantitatif, aux niveaux national, cantonal et communal. Mais il faudra particulièrement veiller à ce que cette offre soit accessible à tous les groupes de population. Le développement quantitatif ne doit pas être imposé au détriment de la qualité pédagogique.

En 2011, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a déjà édicté des recommandations pour l'accueil extrafamilial de la prime enfance. Pour promouvoir celles-ci dans une optique d'harmonisation intercantonale et de transparence, la CDAS a recommandé aux cantons d'élaborer les bases légales appropriées. Devaient en particulier être réglementés «l'autorisation et le contrôle, la qualité, les compétences, la planification et le financement». Cette recommandation reste d'actualité, car la mise en place d'une base de données fiable n'en est qu'à ses débuts.

2.2 Exemples de solutions concrètes appliquées dans les cantons de Zoug et de Fribourg

2.2.1 Accueil extrafamilial dans le canton de Zoug

Intervenant: Donat Knecht, directeur du service de l'action sociale du canton de Zoug

L'intervenant explique que l'offre en matière d'accueil extrafamilial et extrascolaire a fait l'objet de nombreuses interventions parlementaires. Les débats politiques étaient surtout marqués par deux controverses: l'engagement de l'Etat d'une part - dans quelle mesure, sous quelle forme et jusqu'à quel point il doit légiférer dans ce domaine - la représentation de la famille et du rôle de la femme d'autre part, qui sous-tendait les débats et les arguments politiques des différentes parties prenantes. La loi sur les structures d'accueil des enfants et son ordonnance, sont entrées en vigueur en 2007. Or ce résultat a été obtenu grâce au fait que la validité de la loi était limitée à six ans, offrant ainsi la possibilité d'un réexamen. Cette loi est actuellement en consultation, dans le but de la rendre définitive. Elle fait à nouveau l'objet d'intenses débats idéologiques et les fronts adverses s'opposent toujours sur les mêmes aspects.

Cette loi sur l'accueil extrafamilial prévoit concrètement une répartition des tâches entre les cantons et les communes. Les tâches cantonales sont: l'enquête périodique sur le besoin, le conseil aux communes, la coordination de l'offre, ainsi que la formulation d'exigences de qualité. Il incombe aux communes de délivrer les autorisations et de procéder aux contrôles. Elles sont libres de soutenir financièrement les structures. Mais elles ont le devoir de fixer les contributions de telle manière, que l'offre soit également accessible aux familles de revenu modeste.

Une évaluation effectuée en 2011, intitulée «Evaluation de la législation relative à l'accueil extrafamilial dans le canton de Zoug » (Feller-Länzlinger, Laubereau, Fässler 2011), montre que cette réglementation est largement acceptée. Elle se base sur les entretiens menés avec 24 responsables d'application de toutes les communes et avec 6 services cantonaux, ainsi que sur le sondage effectué par écrit auprès des institutions (N=81) et des parents (N=424, ce qui correspond à un taux de retour de 58%). Le développement de l'offre est aussi un signe éloquent, car le nombre de places et d'enfants pris en charge a plus que

doublé entre 2005 et 2013. Parallèlement, les dépenses des pouvoirs publics ont également doublé pour passer d'env. 4 mio à plus de 8 mio.

Comment expliquer ce dynamisme dans le contexte zougais? D. Knecht énumère plusieurs raisons. La volonté de concilier vie professionnelle et familiale a favorisé ce développement dans un premier temps, car ce sont les cercles économiques qui ont d'abord créé la demande en matière d'accueil extrafamilial. Cette offre est devenue un atout pour les communes et celles qui en sont dépourvues cherchent à combler ce manque. Or l'«indexe de l'offre» est un outil précieux à cet égard, car il permet aux communes de comparer leur offre avec celle d'autres communes. Le but est de promouvoir l'égalité des chances, en encourageant l'éducation de la petite enfance des enfants défavorisés, la détection précoce dans les domaines du langage et de la santé, ainsi que l'intégration des enfants de migrants. Le canton y contribue en allouant des crédits-cadres aux institutions d'accueil extrafamilial qui participent à des projets suisses d'encouragement de la petite enfance comme «Crèches formatrices» (Bildungskrippen) ou le «Programme d'orientation pour l'éducation de la petite enfance» (Orientierungsplan zur frühkindlichen Bildung). Le Conseil d'Etat a de plus adopté un concept «Formation de la petite enfance, Accueil extrafamilial et éducation» en 2013, qui prévoit trois priorités pour le développement du domaine de la petite enfance à l'avenir:

- S'assurer que l'offre en matière d'informations et de conseils atteigne les différents groupes cible
- Garantir et développer la qualité pédagogique des offres d'accueil extrafamilial
- Encourager le développement des compétences linguistiques

Dans son bilan, D. Knecht relève un grand décalage entre les débats politiques et la situation sur le terrain, où l'accueil extrafamilial est mis en œuvre et bien accepté. Il est même acquis comme une évidence. Le canton de Zoug a fait une bonne expérience en intervenant peu sur le plan législatif, mais en donnant des impulsions pour inciter à poursuivre le développement de l'accueil extrafamilial et extrascolaire.

2.2.2 Institutions d'accueil extrafamilial et parascolaire dans le canton de Fribourg

Intervenants: Stéphane Quéru, chef du service de l'enfance et de la jeunesse et Hugo Stern, chef de service de l'enseignement obligatoire de langue française

De par leurs fonctions respectives, les intervenants révèlent déjà que les compétences pour les structures d'accueil extrafamilial et extrascolaire se situent dans deux services différents. Un coup d'œil aux bases légales montre que le domaine des mesures et de la mise en œuvre de la protection de l'enfance et de la jeunesse d'une part, et le domaine de la formation et de l'éducation d'autre part, sont réglementés séparément. La Constitution du canton de Fribourg de 2004 a permis de poser un premier jalon. Les bases légales relatives à l'AEF étaient disponibles avant le tournant des années 2000, mais une difficulté s'est néanmoins présentée du fait des différences entre régions germanophone et francophone, qui disposent d'offres très dissemblables et variées en matière d'AEF. Cette problématique a encore été accentuée par les caractéristiques du canton, qui est un territoire plutôt rural et comptant peu de villes, ce qui accentue encore les différences entre les offres. L'article 60, chiffre 3 de la Constitution de 2004, prescrit:

«En collaboration avec les communes et les particuliers, l'Etat organise un accueil de la prime enfance jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire et peut mettre sur pied un accueil parascolaire. Ces prestations doivent être financièrement accessibles à tous.»

L'adhésion à «l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire» (concordat HarmoS) a rendu les efforts de coordination encore plus nécessaires. Car le concordat HarmoS engage les cantons adhérents à instaurer l'école infantine obligatoire dès quatre ans révolus, à introduire les horaires blocs dans l'enseignement et à proposer des structures d'accueil de jour répondant aux besoins locaux. Parallèlement à ce processus, a été lancé en 2007 le projet de réexamen de la loi de 1995 sur les structures d'accueil de la petite enfance (LStA). Le message du Conseil d'Etat sur le réexamen de la loi donne les orientations suivantes: étendre l'offre à l'accueil extrascolaire, revoir les tarifs, prévoir une participation de l'Etat et des employeurs, enfin, développer l'offre d'accueil globale. La loi révisée sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) est entrée en vigueur le 9 juin 2011. Son champ d'application comprend d'une part l'accueil extrafamilial des enfants en âge préscolaire et d'autre part l'accueil parascolaire jusqu'à la fin de l'école primaire. L'article 1 consacré aux buts et objectifs, fixe le principe de prestations accessibles pour tous. Pour atteindre ces buts, il s'agit d'harmoniser la planification, de coordonner les activités des

intervenants et de réglementer les principes de subvention. L'article 5 stipule que les horaires scolaires et ceux de la prise en charge parascolaire, doivent être aménagés de manière à se compléter. Les dispositions légales ont notamment conduit à analyser la question de la transition entre prime enfance et école enfantine. Un sondage réalisé auprès des enseignant-e-s de l'école enfantine, du personnel d'encadrement des crèches et des conseiller-ère-s pédagogiques, a permis d'analyser la situation et d'évaluer les besoins actuels en matière de collaboration. Les réponses du personnel travaillant dans les crèches et les écoles enfantines au sujet de la collaboration, font état de différents avis qui vont de «contacts peu fréquents» à «bonne collaboration». Du point de vue du personnel des crèches, des négociations s'avèrent indispensables au sujet de l'aménagement des devoirs surveillés ou des horaires scolaires. Ce personnel souhaiterait de plus que les structures d'accueil de la petite enfance, soit reconnues comme institutions à part entière. Or un signe de cette reconnaissance, serait notamment de les impliquer dans l'organisation de la transition entre crèche et école. La proximité géographique entre structures d'accueil et écoles serait aussi un avantage, du point de vue du personnel des crèches. Les enseignant-e-s de l'école enfantine expriment le souhait d'un échange d'informations plus soutenu, en particulier en ce qui concerne les cas difficiles et les situations particulières, tout comme les activités précédant l'entrée à l'école. A la question de savoir sur quel mode cet échange d'informations devrait s'effectuer, les avis divergent - entre rencontres régulières ou plus ponctuelles, pour des situations données. Les conseiller-ère-s pédagogiques privilégient les réunions ponctuelles, pour des occasions très spécifiques⁶. Il leur paraît surtout important que des mesures puissent être décidées dans des situations particulières.

2.3 Ateliers

Les ateliers d'une durée de deux heures environ, étaient précédés d'un bref exposé d'introduction sur les objectifs de l'échange. Lors de la présentation des résultats, les responsables d'ateliers avaient pour tâche de dégager les trois grands sujets et le principal besoin d'intervention. Ces présentations sont résumées ci-après.

2.3.1 Atelier 1: Cadre juridique

Exposé: Rahel Siegenthaler, canton TG et Gerhard Althaus, secrétaire général de la CDIP

Lors de la discussion sur le cadre juridique, certains ont relevé qu'il existe peu de règles au niveau fédéral, ce qui donne beaucoup de marge de manœuvre aux cantons et se traduit par une (trop) grande variété d'offres. Davantage de coordination serait souhaitable à cet égard, afin que les offres locales soient conçues de manière plus homogène et que les grandes disparités puissent être réduites. Il s'agirait notamment d'unifier dans une certaine mesure les exigences de qualité et en particulier les qualifications demandées au personnel de l'AEF et encore davantage de l'AES. Il serait souhaitable que les domaines de l'AEF et de l'école se concertent davantage.

Le principal besoin d'intervention résiderait dans la création d'une base de données fiable, établie de concert par la CDIP et la CDAS, avec le concours de l'Office fédéral de la statistique (BFS). Celle-ci devrait comprendre des chiffres-clés, notamment sur l'offre et la demande, les tarifs, les subventions. Il serait également nécessaire de mettre en application des standards de qualité minimaux pour l'AEF et l'AES. Enfin, il s'agirait de remédier au problème de la transition entre AEF et AES.

2.3.2 Atelier 2: Qualité structurelle

Exposé: Andrea Ferroni, canton GR et Talin Stoffel, KitaS

La discussion en atelier a fait ressortir comme premier thème important le rôle de l'Etat et des cantons, en ce qui concerne la qualité structurelle dans le domaine de l'AEF. Un champ de tension apparaît entre quantité et qualité, en relation avec les moyens financiers des cantons. Le but devrait être de viser la quali-

⁶ L'activité principale d'un-e conseiller-ère pédagogique se résume ainsi: cette personne conseille les enseignant-e-s sur les questions pédagogiques et accompagne les enfants qui ont besoin de mesures d'appui. Elle travaille au sein de l'organisation scolaire et de l'établissement scolaire et seconde l'inspecteur-trice (cf. À ce sujet <http://www.fr.ch/spo/files/pdf37/3_60_020.pdf> (état au 18.2.2014).

té que l'Etat et les parents peuvent financer, en tenant compte de l'âge et des besoins des enfants. De nouveaux instruments de qualité comme le Label de qualité des institutions de la petite enfance, ou le cadre d'orientation du réseau d'accueil extrafamilial, doivent être examinés quant à leur applicabilité. La formation du personnel d'AEF et AES est un deuxième sujet important. L'un des buts formulés est d'exiger une meilleure formation, au moins pour les personnes qui dirigent les structures. Un autre point est d'exiger la présence permanente d'au moins une personne qualifiée auprès des enfants pris en charge. Du fait de la pénurie de personnel qualifié, il faudrait du point de vue des cantons, appliquer une certaine flexibilité au sujet des exigences de formation, par exemple, en reconnaissant l'expérience acquise de manière informelle au sein des structures d'accueil. Le troisième thème concerne l'interaction entre accueil et éducation, AEF et AES, ainsi que AEF, AES et école. Les offres d'accueil et l'école devraient être coordonnées avec une approche globale, de manière à ce que les parents puissent se reposer sur elles. Le quatrième sujet portait sur le discours social et politique. Hormis le discours politique marqué par la représentation habituelle de la famille et par les rôles traditionnels dévolus à chacun des parents, il faudrait garder à l'esprit les différences entre régions rurales et urbaines, mais aussi les offres d'accueil plus informelles et les familles de jour.

De ces quatre sujets découlent en résumé les besoins d'intervention suivants: l'interaction entre accueil et éducation doit être envisagée de manière plus globale; la CDIP/CDAS devrait examiner des initiatives privées en matière de qualité structurelle et de qualité des processus, pour évaluer leur applicabilité; afin de ne pas trop focaliser sur la question des coûts, il serait judicieux d'élaborer un argumentaire sur les aspects qualitatifs des AEF/AES; enfin, il s'agirait d'envisager la réalisation d'une base de données pour l'ensemble de la Suisse.

2.3.3 Atelier 3: Qualité pédagogique

Exposé: Claudia Hänzi, canton SO et Miriam Wetter, Réseau suisse d'accueil extrafamilial

Le premier sujet abordé concernait la collaboration entre les différents départements sur le plan cantonal. Il est apparu clairement que les questions relatives à la coopération et à la coordination des communes et des associations de villes d'une part, les instances intercantionales et fédérales d'autre part, devaient être complétées et approfondies. La compréhension de la notion d'éducation de la petite enfance a ensuite fait débat. Il semble que ce terme recouvre des acceptions très différentes. Des champs de tension apparaissent entre les représentations de ceux qui sont opposés à l'éducation de la petite enfance d'un côté et les réalités sociales de l'autre, ainsi qu'entre les aspirations en matière de pédagogie et la rémunération des prestations. Quoi qu'il en soit, les cantons sont tenus de préciser ces questions et de développer ce domaine, voire de l'encourager. Le troisième sujet abordé était la promotion de la qualité pédagogique, en l'absence de bases légales contraignantes. Il a été relevé que les labels de qualité et les initiatives des organisations non gouvernementales (telles que les associations), jouaient un rôle important, de même que les initiatives privées. Ce qui nous renvoie à la question de savoir sur quelle base doivent être formulées ces exigences de qualité et aussi de ce qui est applicable dans la pratique.

Concernant le besoin d'action, il a été proposé d'organiser d'autres colloques comme celui-ci, en y associant les représentant-e-s des communes. Il faudra approfondir la question des exigences et en lien avec celle-ci, de leur caractère contraignant (recommandation, loi?). Si on veut poser des exigences en matière de qualité pédagogique, alors il faut aussi prendre en compte la question de la rémunération du personnel. Il est en somme important d'envisager cette thématique dans une perspective de long terme, pour trouver des solutions viables.

2.3.4 Atelier 4: Financement

Exposé: Christine Schurch Blant, canton NE

L'AEF/AES ne devrait-il pas être perçu comme une tâche qui incombe à l'Etat plutôt qu'aux parents qui travaillent? A partir de cette question, la discussion a porté sur la vision du financement futur. Par exemple, est-ce qu'il ne faudrait pas concevoir le financement de l'AEF/AES de manière analogue à celui de l'instruction publique? Cela avantagerait notamment les familles de revenu modeste et contribuerait à favoriser l'égalité des chances. Toutes les questions relatives aux tarifs, aux subventions et aux déductions

fiscales deviendraient ainsi caduques et cela permettrait enfin de réduire les charges administratives. Ces aspects vont toujours plus occuper la sphère politique et compte tenu du rapide développement des offres en matière d'AEF/AES, on peut considérer qu'il s'agit d'un thème de politique familiale à envisager à long terme. Aussi l'engagement de moyens financiers doit-il être placé dans cette perspective.

Une autre question portait sur l'existence d'un modèle de base en matière de financement. Il est apparu que cette question devait être discutée au niveau régional. Une réglementation au plan fédéral n'est pas souhaitable, même si on a pu constater que cette thématique était sensible et que le débat était parfois difficile dans certaines régions. Il semble néanmoins que des mesures soient progressivement prises, parce que cette nécessité s'impose et qu'il faut répondre à des besoins bien réels. En comparaison avec les régions alémaniques, les régions francophones sont plus favorables à l'instauration de dispositions légales. Côté romand, cela inclut aussi la négociation et la conclusion d'accords avec les employeurs, sous l'égide du canton.

Un troisième aspect évoqué est celui de la collaboration entre les domaines du social et de l'éducation, considérée comme très importante. Ce colloque montre que cette collaboration est lentement en train de s'instaurer, mais qu'il reste néanmoins encore beaucoup à faire. Il ne faut pas non plus oublier la tranche d'âge des 12-18 ans, qui nécessitent des structures adéquates, surtout pour le repas de midi. D'une manière générale, les considérations financières ne devraient pas empiéter sur le bien-être des enfants et des adolescents.

Il ressort de ces discussions que le financement incitatif alloué par la Confédération pour développer l'AEF/AES doit se poursuivre, bien que les buts politiques à cet égard ne soient pas encore très bien définis. La question se pose en effet de savoir s'il est judicieux à long terme de laisser ce domaine à l'initiative privée. On estime que d'autres colloques devraient être organisés sur ce thème, afin de permettre l'échange d'informations et de recommandations. Ce sont là des bases importantes pour pouvoir effectuer un travail de conviction sur le plan politique.

2.3.5 Atelier 5: Transition petite enfance – domaine scolaire

Exposé: Brigitte Mühlemann, canton ZH

Dans le canton de Zurich, le domaine de la petite enfance est du ressort de la politique familiale et sociale, tandis que l'accueil extrascolaire est du ressort de l'instruction publique. Cela pose problème en ce qui concerne la transition entre le domaine de la prime enfance et celui de l'école. Deux démarches sont entreprises pour appréhender ce défi. D'une part le projet Paysages éducatifs de la Jacobs Foundation, auquel participent trois communes du canton de Zurich. Et d'autre part le projet lancé par la direction de l'instruction publique du canton de Zurich pour «l'organisation de la transition vers la scolarité». Le but est de formuler des principes et des modèles, pour inciter les instances à une meilleure coordination sur le plan local. Il s'est avéré lors de la discussion que cette problématique d'articulation entre AES et AEF était un sujet épineux. La voie choisie par le canton de Zurich, où l'école (en tant qu'institution-relais) se charge aussi de la coordination, est considérée comme une solution judicieuse. Il ne s'agit toutefois pas seulement de régler les responsabilités, mais aussi de clarifier les notions d'éducation et d'encouragement et la façon dont elles sont comprises. En vertu des principes qui doivent régir la transition, cela inclut aussi l'implication des parents, en tant que première instance d'éducation et premiers vecteurs de la transition, qui doivent être soutenus en tant que tels.

Le besoin d'intervention est défini de trois manières. Il s'agit d'établir un dialogue entre les différentes parties impliquées, autour des notions d'éducation, d'apprentissage et d'accueil. L'AEF et l'AES doivent être garantis sur les plans quantitatif et qualitatif. Il faut créer des structures de coopération fiables, qui permettent d'aider les enfants et les parents lors de cette transition du domaine de la prime enfance au domaine scolaire.

2.4 Résultat des ateliers «structures de jour extrafamiliales et extrascolaires»

Nous avons tenté ci-après de condenser les résultats des discussions des ateliers. Ils sont présentés sous forme d'aperçu dans le tableau 4 et regroupés ci-dessous en cinq champs de tension.

Tensions entre niveaux politiques et coordination | Il est ici question de la grande disparité des offres en matière d'AEF/AES, que ce soit du point de vue des coûts et du financement, ou de la qualité structurelle. L'une des raisons de cette disparité est attribuée au fait qu'il existe peu de dispositions fédérales en la matière et que les cantons cherchent chacun leur propre solution. Cette latitude cantonale se répercute au niveau des communes. Il en résulte une grande diversité, qui est source de difficulté pour les parents, car ils peinent à s'y retrouver. La deuxième raison se rapporte à l'ancrage structurel et à la répartition des responsabilités qui en découle pour les secteurs AEF et AES au plan cantonal. Il s'agirait de viser une meilleure coordination entre les domaines du social, de la santé et de l'éducation.

Tension entre coûts et financement | Ce champ de tension ramène toujours au premier plan la question du rôle de l'Etat. Le canton est-il seul compétent pour les domaines AEF/AES? Faudrait-il négocier des modèles de financement avec l'économie? Quelle part des coûts doivent assumer les familles et en fonction de quels critères? Faudrait-il définir des tarifs unitaires, valables au-delà des frontières cantonales ou ces tarifs doivent-ils être établis au niveau régional? Ce sont là des questions sur lesquelles les participant-e-s ne partagent pas tous le même avis. De plus, on insiste régulièrement sur le fait qu'il toujours penser à harmoniser ce que l'on appelle de ses vœux et ce qui est réalisable.

Tableau 4: Aperçu des thèmes discutés et des interventions nécessaires relevées lors des ateliers

	Thèmes	Intervention nécessaire
Atelier 1: Cadre juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination entre Confédération, cantons et communes • Harmonisation des exigences de qualité en particulier en ce qui concerne le personnel AEF/AES • Amélioration de la transition AEF-AES sur les plans structurel et pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données fiable en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique • Standards minimums de qualité • Approche du problème de la transition AEF-AES
Atelier 2: Qualité structurelle	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle de l'Etat dans la qualité structurelle • Formation du personnel des AEF/AES • Interaction entre AEF, AES et école 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données fiable en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique • Examen d'initiatives privées d'assurance-qualité par la CDIP/CDAS • Vision plus globale prenant en compte les régions non-urbaines
Atelier 3: Qualité pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration entre départements sur le plan cantonal • Tension entre discussion politique et réalité sociale • Promotion de la qualité pédagogique sans bases légales 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'autres colloques en collaboration avec les associations de communes • Les cantons dans l'impasse faute de bases égales relatives à la qualité • Disparité concernant les exigences de qualité et la rémunération du personnel
Atelier 4: Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Vision Financement AEF et AES par analogie avec l'instruction publique • Financement commun des cantons et de l'économie • Privilégier le bien-être des enfants plutôt que les considérations financières 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du financement incitatif de la Confédération • Clarification de la question de la responsabilité: canto ou initiative privée • Organisation d'autres colloques dans un but d'information et d'échange
Atelier 5:	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la transition entre AEF et AES par l'école compétente • Développement de l'offre en matière d'AES • Les parents sont les instances responsables de la transition 	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue sur l'acceptation des notions d'éducation et d'accueil • Garantie des offres des points de vue quantitatif et qualitatif • Création de structures de coopération fiables

Tension entre quantité et qualité | Le rôle de l'Etat n'est pas seulement débattu en lien avec les questions de qualité. Le champ de tension réside aussi dans l'impératif de proposer une offre de qualité, qui soit adaptée aux besoins et à l'âge des enfants, mais qui soit aussi financièrement réalisable. Dans ce domaine s'établit aussi un mode de partage des tâches. Les cantons approuvent le fait que des associations, des fondations, etc., créent des instruments d'assurance-qualité et s'emploient à vérifier leur applicabilité. Le manque de directives contraignantes en ce qui concerne le contrôle de la qualité constitue une lacune, qui pénalise l'action des cantons.

Tension entre visées pédagogiques et personnelles | En lien direct avec la problématique quantité-qualité, est soulevée la question de la formation et de la rémunération du personnel. La discussion oscille entre ces aspects: exigences minimales relatives au niveau de formation et contingent de personnel formé -flexibilité des cantons dans la définition des exigences minimum, compte tenu du nombre de personnes formées sur le marché de l'emploi. Il est également relevé que les aspirations en matière de qualité pédagogique devaient aussi se répercuter dans le salaire du personnel spécialisé.

Tension entre réalité sociale et discussion politique | Les discussions au cours des ateliers et les exposés parviennent au même constat, qu'il existe un clivage entre réalité sociale et discussion politique. La dynamique en marche impose aux cantons de définir une politique en matière d'AEF, d'AES et d'encouragement de la petite enfance et d'inscrire ces thématiques à leurs agendas, dans une perspective de long terme. Cette évolution s'effectue indépendamment des débats politiques et des fronts en présence, qui s'opposent sur la conception de la famille et des rôles traditionnels, sur les responsabilités et sur la densité de la réglementation.

Dans son discours de conclusion, le conseiller d'Etat et président de la CDAS Peter Gomm, revient en particulier sur certains de ces champs de tension. Il souligne le fait qu'il n'est pas toujours judicieux d'en appeler à davantage d'engagement de la part de la Confédération. Notamment concernant le souhait de tarifs unifiés: c'est là une mesure qui semble peu efficace, compte tenu des grandes différences entre les contextes cantonaux. Pour viser une meilleure égalité des chances entre les familles, il s'agirait aussi d'envisager les tarifs en lien avec les autres données locales (notamment la fiscalité). Le nombre restreint de dispositions fédérales a aussi des avantages. Il permet en particulier aux villes, mais aussi aux cantons d'utiliser cette marge de manœuvre, pour imaginer des solutions créatives, qui peuvent à leur tour inspirer d'autres cantons et régions (on peut citer ici comme exemple les solutions de financement négociées avec les employeurs). Le président estime que l'idée de réaliser une base de données fiable est judicieuse, mais il note cependant que l'objectif d'une telle démarche doit être précisé au préalable. Il relève surtout une lacune en ce qui concerne la preuve du besoin. Tous ces sujets nous renvoient toujours à la même question, à savoir, comment nous voulons traiter la génération suivante. Or le colloque constitue une très bonne plateforme pour y réfléchir.

3 Encouragement de la petite enfance

3.1 Qualité et interaction entre accueil et éducation. Qu'est-ce que l'encouragement de la petite enfance?

Intervenante: Mathilde Schulte-Haller, anthropologue de la culture, auteur d'études sur l'encouragement de la petite enfance ZH

M. Schulte-Haller – auteur du rapport «Encouragement de la petite enfance. Recherche, pratique et politique en matière d'encouragement précoce » (2009) – présente lors de son exposé quatre buts stratégiques de l'encouragement de la petite enfance, extraits des réflexions de James J. Heckman – prix Nobel d'économie et auteur de l'ouvrage «Economics of Inequality & Human Development»⁷:

- «Pré-distribution plutôt que Re-distribution» ce qui signifie qu'il est rentable pour la société d'investir dans la petite enfance, car chaque dollar investi en rapporte bien davantage⁸. Notamment parce que les enfants concernés ont moins de chance d'être sans emploi à l'âge adulte ou de tomber dans la criminalité (voir à ce sujet les exemples cités dans Heckman 2008).
- «Prévenir plutôt que rectifier après-coup» se réfère au premier postulat, car les investissements en matière de formation et d'encouragement de la petite enfance, sont rentables pour la société. Car elle bénéficie de leurs retombées, en termes de productivité et de sécurité publique.
- «Stimuler les capacités plutôt que former», autrement dit: il s'agit d'épauler les parents et de leur fournir des ressources, pour qu'ils puissent accompagner le développement de leurs enfants et leur offrir des opportunités d'apprentissage.
- «Investir dans la qualité de la fonction parentale» veut dire que les parents socialement défavorisés devraient être aidés déjà au stade de la grossesse, pour qu'ils soient en mesure de construire une relation stable avec leur(s) enfant(s).

Après avoir présenté les facteurs économiques plaidant en faveur de l'encouragement de la petite enfance, l'intervenante développe six notions essentielles de ce domaine. Elle explique que la notion d'«égalité des chances» comprend deux perspectives. L'encouragement de la petite enfance concerne notamment les enfants qui présentent des troubles du développement ou des handicaps physiques ou psychiques, aussi doit-il adopter une perspective de pédagogie curative. Une perspective sociale s'y est ajoutée ces dernières années – notamment du fait d'études telles que PISA. Il a été en effet démontré que les enfants socialement défavorisés parvenaient à peine à compenser leur désavantage dans le cadre de l'instruction publique. D'où la question des «groupes cible» et de leur définition. L'intervenante décrit ensuite deux approches à envisager parallèlement à l'encouragement de la petite enfance. La première se focalise sur le groupe cible déjà évoqué des enfants socialement défavorisés. Dans la mesure où les familles migrantes sont souvent aussi désavantagées sur le plan social, et où leurs enfants doivent surtout être soutenus en ce qui concerne les compétences linguistiques, une définition a été formulée qui englobe autant les buts d'intégration que les objectifs de formation. Suivant celle-ci, l'encouragement de la petite enfance s'adresse en principe «aux enfants socialement défavorisés et à leur famille» (Schulte-Haller 2009, p. 13), elle consiste à aider les enfants à développer «leurs capacités motrices, linguistiques, cognitives et sociales » (ibid.). La deuxième approche est d'une portée beaucoup plus globale. Elle conçoit l'encouragement de la petite enfance comme éducation, accueil et formation des jeunes enfants (EAJE). Il ne s'agit pas seulement de soutien aux enfants présentant des déficits, mais d'un processus de développement et d'apprentissage s'adressant à tous les enfants. Selon la Commission suisse de l'UNESCO, l'EAJE doit aussi être définie comme un «champ d'action et de responsabilité de la politique» (2008). La troisième notion «catégorie d'âge» rappelle que l'encouragement de la petite enfance s'adresse aux enfants âgés de 0 à 4 ans, et qu'il aide autant les parents que les instances éducatives, à créer un environnement favorable au développement de l'enfant. Il est important à cet égard – et pas seulement pour les phases de transitions - que les différentes sphères d'expérience familiales et extrafamiliales soient imbriquées, ce qui est exprimé par le terme «Focus». La cinquième notion aborde la question de la «Qualité». En se référant à des études internationales telles que «The Effective Pre-School, Primary & Secondary

⁷ Voir à ce sujet le site internet: <http://heckman.uchicago.edu/> (16.2.2014).

⁸ Voir à ce sujet le site internet: <http://www.efzh.org/index.php?path=news-aktuell/events/heckman> (16.2.2014).

Education (EPPSE)»⁹ ou l'«European Child Care and Education Study (ECCE)»¹⁰, on peut synthétiser les résultats suivants:

- La famille, en tant que première instance de socialisation, est le principal facteur d'influence, de sorte que – comme Heckman le préconise – l'investissement dans la fonction parentale constitue un aspect important de l'encouragement de la petite enfance.
- Une offre d'encouragement de la petite enfance de qualité influence positivement le développement cognitif, émotionnel et social des enfants qui fréquentent une structure d'accueil extrafamilial – en comparaison de ceux qui n'en fréquentent aucune – tandis que les enfants issus de familles socialement défavorisées en bénéficient d'autant plus.
- Il semble que les effets positifs tendent à se manifester aussi à plus long terme, mais il n'existe pas encore beaucoup d'études empiriques à ce sujet.

La sixième et dernière notion importante en ce qui concerne l'encouragement de la petite enfance, est intitulée par l'intervenante «encouragement de l'apprentissage de la langue». Elle met le doigt sur une discordance qui vient d'une consigne politique. Les autorités exigent en effet que l'encouragement de cet apprentissage s'effectue dans la langue locale, afin de favoriser l'intégration des enfants de migrants. D'un point de vue scientifique, on relève toutefois que la maîtrise de la langue maternelle est d'une importance cruciale pour l'acquisition d'une seconde langue. Les expert-e-s sont unanimes à reconnaître que la stimulation de l'apprentissage linguistique est un élément central de l'encouragement de la petite enfance. Elle doit être ainsi conçue, que les enfants soient stimulés aussi bien dans l'acquisition de leur première que de leur seconde langue. En complément, il convient d'ajouter que l'encouragement de l'apprentissage linguistique ne bénéficie pas seulement aux enfants de familles de migrants, mais que les enfants issus de familles socialement défavorisées peuvent également en tirer profit.

La troisième partie de l'exposé est intitulée «encouragement de la petite enfance – possibles malentendus». Un premier malentendu évoqué par l'intervenante consiste à réduire l'encouragement de la petite enfance à l'intégration des enfants de langue étrangère. Comme indiqué dans les perspectives évoquées plus haut, l'encouragement de la petite enfance s'adresse, avec des visées différentes, à tous les enfants âgés entre 0 et 4 ans. L'intégration des enfants de langue étrangère est une tâche qui incombe à la société dans son ensemble. Un autre malentendu, abordé par M. Schulte-Haller, consiste à envisager l'encouragement de la petite enfance comme une question de performance. Or il ne s'agit pas uniquement de favoriser les capacités cognitives, mais plutôt – comme le rappellent les résultats des études empiriques – d'encourager le développement de l'enfant sur les plans émotionnel, social, moteur et cognitif. Réduire l'encouragement de la petite enfance au domaine de l'accueil extrafamilial est en fin de compte encore un autre malentendu relevé par l'intervenante. L'encouragement de la petite enfance ne doit en effet pas être simplement délégué aux institutions, mais il doit impliquer les familles. Ce qui signifie concrètement qu'il faut investir dans la fonction parentale. Il faut aussi que les offres d'accueil, telles que les crèches, se donnent sciemment des objectifs en termes de formation.

M. Schulte-Haller développe encore quelques constats tirés de sa dernière étude, parue en 2009. Elle relève qu'il existe une quantité surprenante de mesures et de projets variés. Cela implique à son avis la nécessité d'élaborer un concept global, qui permette de repérer les interfaces et de les harmoniser pour une meilleure coordination. L'intervenante considère que le cadre d'orientation élaboré par l'Institut Marie Meierhofer (cf. Wustmann Seiler, Simoni 2012) a permis de franchir un pas important, comme on le vérifie actuellement. L'intervenante conclut enfin sur le bilan suivant: la Suisse n'est plus un désert en ce qui concerne l'encouragement de la petite enfance, mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

⁹ Voir à ce sujet: <<http://www.ioe.ac.uk/research/153.html>>

¹⁰ Rapport final à consulter sur: <https://www.unibamberg.de/fileadmin/uni/fakultaeten/ppp_lehrstuehle/elementarpaedagogik/Team/Rossbach/Ecce_Study_Group.pdf>

3.2 Exemples de solutions concrètes appliquées dans le Land de Saxe et dans les cantons de Berne et de Zurich

3.2.1 Structures d'accueil de jour dans le Land de Saxe

Intervenant: Arnfried Schlosser, responsable de la section Formation générale, cours de rattrapage et accueil de jour des enfants, du ministère des cultes de l'Etat libre de Saxe ¹¹

A. Schlosser commence par exposer les idées directrices qui régissent l'offre d'accueil de jour. La Convention pour les droits de l'enfant de l'ONU constitue une base centrale à cet égard. Les structures d'accueil sont considérées comme une offre à caractère socio-pédagogique, complémentaire à la famille. Les communes sont tenues de proposer des structures d'accueil de jour, qui se composent des offres suivantes: les crèches accueillent les enfants jusqu'à l'âge de trois ans. Les écoles enfantines sont destinées aux enfants âgés de trois à six ans. Dès l'entrée à l'école obligatoire, les enfants peuvent ensuite fréquenter l'accueil parascolaire. Les services d'accueil dans des familles d'accueil de jour (Kindertagespflege in Tagesfamilien) constituent une offre relativement nouvelle en Allemagne. Elle s'adresse aux parents avec enfants en âge préscolaire. Les structures d'accueil de jour doivent en principe remplir deux fonctions. L'une ressort de la politique familiale et consiste à permettre de concilier vie professionnelle et familiale. L'autre concerne la politique d'éducation et consiste à donner des bases pour un apprentissage qui doit se poursuivre tout au long de la vie.

D'après les chiffres sur la situation actuelle des structures d'accueil de jour, il existe 2815 institutions d'accueil de jour dans le Land de Saxe. 56% des institutions relèvent de l'initiative privée, 44% sont sous la responsabilité des communes. Ce sont en tout 272'786 enfants qui fréquentent ces structures (sans compter les familles de jour). Si on considère les catégories d'âge, on relève que 16% de ces enfants ont moins de 3 ans, 36% d'entre eux ont entre 3 et 6 ans, 47% entre 6 et 11 ans et 1% entre 11 et 14 ans. 79% des enfants en âge préscolaire sont pris en charge plus de 7 heures, 16% entre 5 et 7 heures et 5% au maximum 5 heures par jour, au sein de ces structures d'accueil. 31% des enfants scolarisés au niveau primaire fréquentent parallèlement durant 5 à 7 heures une structure d'accueil parascolaire et 69% y passent au maximum 5 heures par jour. 28'811 collaborateurs-trices (personnel éducatif et membres de la direction) sont employé-e-s par ces institutions de formation, d'éducation et d'accueil des enfants. Les hommes représentent 5% du personnel et des efforts sont entrepris pour augmenter cette proportion au sein de cette profession.

Avec le plan de formation du Land de Saxe pour les crèches, écoles enfantines, garderies et autres structures d'accueil de jour, le ministère a pour objectif de fixer des normes en matière d'éducation de la petite enfance et d'encourager la professionnalisation de ce domaine (Sächsisches Staatsministerium für Soziales 2006). Ces objectifs sont aussi inscrits dans la loi du Land de Saxe pour favoriser l'accueil d'enfants dans les structures de jour. Ils revêtent un caractère obligatoire pour les structures d'accueil, quelle que soit leur orientation pédagogique – méthode Montessori par exemple ou jardin d'enfants en forêt. Ce plan de formation conçoit l'apprentissage comme un processus qui dure toute la vie, à la fois global, multidisciplinaire, individuel et autonome, se déroulant dans un contexte social, en interaction avec des adultes et avec d'autres enfants. Il doit notamment servir à mettre en réseau les différentes personnes et institutions intervenant dans l'éducation des enfants. Ceci concerne en particulier la transition entre l'éducation de la petite enfance et l'entrée à l'école. Depuis 2004, les institutions d'accueil de jour et d'enseignement primaire, sont tenues de conclure des accords de coopération. La problématique des interfaces n'est toutefois pas encore entièrement résolue. Pour cette raison, il est prévu dans une prochaine étape, d'élaborer des lignes directrices pour la formation, l'éducation et l'accueil des enfants de 0 à 10 ans – soit jusqu'à la fin de l'école primaire.

¹¹ Plus d'informations sur: <http://www.sachsen.de/soziales.jsp> (état au 3.3.2014).

3.2.2 Education de la petite enfance dans le canton de Berne

Intervenante: Regula Unteregger, cheffe de l'Office des affaires sociales, canton BE

Mme Unteregger décrit la façon dont le canton de Berne a procédé pour élaborer sa stratégie d'encouragement de la petite enfance. Ce programme a été établi principalement sur la base de la stratégie de politique familiale du canton de Berne de 2009, du rapport sur la santé de 2010 et du rapport social de 2010. Tous ces rapports ont souligné le rôle central de la famille pour le développement de la prime enfance. Une motion a été lancée suite à ces constats, pour que soit élaboré et mis en œuvre « un programme cohérent de stimulation précoce des enfants en âge préscolaire ». Avec l'aval du Conseil d'Etat, cette stratégie a été établie sous l'égide de la Direction de la santé publique et de la prévoyance du canton de Berne, puis adoptée par le Conseil d'Etat en 2012.¹²

Cette stratégie comprend trois parties. Une première partie donne les orientations d'une politique d'encouragement de la petite enfance, sur la base des données scientifiques et des exemples de solutions mises en œuvre en Suisse et à l'étranger. La deuxième partie dresse un état des lieux de la situation dans le canton, en indiquant notamment les compétences des différentes instances impliquées. Sur la base des deux premières parties, sont ensuite présentés les champs d'action et les recommandations pour la mise en œuvre. Le tableau 5 ci-dessous fournit une vue d'ensemble des dix champs d'action et de leur mise en œuvre.

Tableau 5: Stratégie cantonale de développement de la petite enfance – champs d'action et trains de mesures (source: Direction de la santé publique et de la prévoyance 2012)

Champs d'action	Description	Mise en œuvre
Base		
1 Création d'une base commune	<ul style="list-style-type: none"> Entente sur la notion d'encouragement de la petite enfance Positionnement des acteurs dans le cadre de l'offre d'encouragement de la petite enfance. Coordination des buts sur le plan cantonal. 	Mise en œuvre avec les ressources humaines et financières des directions impliquées
2 Mise en réseau régionale et information	<ul style="list-style-type: none"> Les interlocuteurs régionaux informent sur les offres pertinentes et organisent des rencontres de réseau. 	CHF 0,1 mio annuel (brut avant compensation des charges)
3 Accès spécifique aux groupes cible et orientation de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> Les offres et les mesures doivent atteindre tous les groupes cible définis – y. c. les familles socialement défavorisées, les familles de migrants, les familles monoparentales. 	Mise en œuvre avec les ressources humaines et financières des directions impliquées
4 Encouragement de la petite enfance à l'apprentissage de la langue	<ul style="list-style-type: none"> Soutien de programmes adaptés à l'âge des enfants nécessitant un encouragement, avec pour objectif de réduire les barrières linguistiques lors avant l'entrée à l'école enfantine. 	Financement avec les ressources de la Confédération
5 Détection précoce	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et qualification du personnel spécialisé concerné. Identification précoce des risques et aiguillage vers les instances spécialisées (APEA). 	CHF 0,2 mio annuels (brut avant compensation des charges)
Encouragement de la petite enfance adapté au besoin		
6 Collaboration entre Centre de puériculture et Service psychologique pour enfants et adolescents du canton de Berne	<ul style="list-style-type: none"> Le projet de coopération entre le Centre de puériculture et le Service psychologique pour enfants et adolescents du canton de Berne est institutionnalisé et rendu accessible à tous les parents. 	Env. CHF 0,83 mio annuel
7 Renforcement de la formation des parents	<ul style="list-style-type: none"> Création de conditions cadres cantonales et réorientation de l'éventail d'offres avec accent mis sur les offres aisément accessibles. 	Mise en œuvre avec les ressources humaines et financières des directions impli-

¹² Voir à ce sujet: <http://www.gef.be.ch/gef/de/index/familie/familie/fruehe_foerderung.html>

		quées dans la mesure de leurs moyens
8 Cofinancement du programme de visite à domicile schritt:weise	<ul style="list-style-type: none"> Continuation dans les sites pilotes et extension à d'autres communes. 	Env. CHF 0,84 mio annuel Crédit unique CHF 0,1 mio. (brut avant compensation des charges)
9 Développement de l'offre d'accueil extrafamilial	<ul style="list-style-type: none"> Offre adaptée aux besoins, qui peut être financée indépendamment des revenus des parents. En cours d'examen: cadre d'orientation comme outil de travail pédagogique dans les crèches. 	Env. CHF 2,5 mio annuels (brut avant compensation des charges, rallonge selon stratégie de la politique familiale 2009)
10 Groupes de jeu	<ul style="list-style-type: none"> Les communes souhaitant développer ce domaine, doivent se référer aux consignes pour les groupes de jeu à vocation spécifique. 	Mise en œuvre avec les ressources humaines et financières des directions impliquées dans la mesure de leurs moyens

A l'origine, trois variantes ont été élaborées pour un encouragement de la petite enfance répondant aux besoins. La variante présentée dans le tableau 5 a été privilégiée et approuvée, mais non le budget. Afin que les mesures formulées pour les 10 champs d'action puissent être mises en œuvre avec succès et pour optimiser la collaboration entre les directions, cinq priorités ont été définies quant à la mise en œuvre – champs d'action de base, information, mise réseau et accessibilité; formation des parents; soutien aux familles socialement défavorisées par le biais d'un programme de visite à domicile; détection précoce; accueil extrafamilial. Cette façon de procéder bénéficie d'un large soutien et a déjà produit des résultats positifs – notamment le programme petits:pas (schritt:weise).

3.2.3 Scènes d'éveil pour enfants jusqu'à 4 ans – canton de Zurich

Intervenant: Konstantin Bähr, chef du service de planification de la formation, Direction de l'instruction publique du canton de ZH

K. Bähr présente un exemple concret tiré de la stratégie du canton de Zurich en matière d'encouragement de la petite enfance¹³. Il s'agit du projet vidéo «scènes d'éveil pour les enfants jusqu'à 4 ans», conçu en collaboration avec l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfance, basé à Zurich.

Ce projet poursuit trois buts: (1) rendre les parents et le personnel des structures d'accueil attentifs à toutes les situations du quotidien propices à l'éveil des tout-petits et les inciter à saisir ces occasions (2) Diffuser largement le savoir actuel sur la qualité de l'accueil extrafamilial. (3) Montrer que les lieux d'accueil sont des lieux d'apprentissage. Le choix des thèmes pour ces 40 courts-métrages s'est effectué sur la base du cadre d'orientation (Wustmann Seiler, Simoni 2012). Cela permet de garantir une certaine systématique, mais aussi la pertinence des contenus, tout en illustrant les idées maîtresses du cadre d'orientation. D'autres arguments ont également plaidé pour le choix du support vidéo, à savoir, la volonté de dépasser l'écrit, en permettant une identification du spectateur et en présentant des exemples motivants, ainsi qu'un aperçu ciblé sur les processus d'apprentissage des enfants en bas âge. Du fait que l'EAJE ne repose sur une aucune base légale dans le canton de Zurich, les ressources financières pour ce projet ont été fournies par le fonds de loterie cantonal ainsi que par des fondations.

Différents contextes ont délibérément été choisis pour les prises de vues. Aussi le tournage a-t-il eu lieu dans quatre familles, deux structures d'accueil extrafamilial, un groupe de jeu et deux familles de jour. Les séquences de films sont toujours structurées de la même manière, avec une introduction présentant le contenu au début. Les dialogues sont accompagnés d'un sous-titrage et une voix off commente le film. Chaque vidéo se conclut par un message qui résume l'essentiel du film en l'approfondissant. Un commentaire de spécialiste accompagne le film sous forme de texte de 2 à 4 pages. Il s'adresse en premier lieu au personnel des structures d'accueil et contient des liens hypertextes renvoyant au cadre d'orientation et

¹³ Pour de plus amples informations, voir: http://www.bi.zh.ch/internet/bildungsdirektion/de/themen/fruehe_foerderung0.html (état au 24.2.2014).

permettant d'aller plus loin. Il fournit aussi une base de discussion sur les aspects relatifs à la qualité pédagogique des offres.

Ces vidéos et leur commentaire sont présentés sur un site internet, ce qui présente aussi certains avantages. Les films sont classés selon l'âge, les principaux thèmes pédagogiques et les types d'interactions. Ils sont disponibles en 13 langues. Le commentaire d'accompagnement existe en quatre langues et le site internet pourra être consulté en cinq langues – kinder-4.ch, enfants-4.ch, bambini-4.ch, uffants-4.ch, children-4.ch – dès le 14 mars 2014. Un programme d'implémentation et d'évaluation est en cours de planification.

3.3 Ateliers

Comme expliqué au chapitre 2.3, les responsables d'ateliers présentent en plénière les trois principaux sujets et les besoins d'intervention résultant des discussions. A noter que l'atelier 5 ayant pour thème la collaboration avec les parents/familles, n'a pas eu lieu.

3.3.1 Atelier 1: Conditions-cadres

Exposé: Sandro Giuliani, Jacobs Foundation

Le premier thème abordé lors de cet atelier concernait la collaboration et la coordination entre les départements cantonaux impliqués. La volonté de collaborer doit déjà se manifester au niveau de l'exécutif cantonal. Quand la direction de projet est assurée par le même département durant une longue période, sans que celui-ci ne dicte forcément ses orientations, cela constitue un avantage. Le deuxième sujet concernait la réglementation établie par les cantons. Il est difficile de trouver le bon équilibre entre réglementation contraignante et latitude accordée aux communes pour la mise en œuvre. Quand les communes sont chargées par le canton de mettre en œuvre un programme défini, cela peut être contreproductif. Notamment parce que les besoins peuvent varier en fonction des circonstances ou parce que les communes peuvent être gênées dans leurs initiatives, ou leurs tentatives de mettre en œuvre des solutions adaptées à leurs besoins. A ce propos, se pose la question du financement et de l'opportunité de négocier des modèles de financement avec le secteur privé, dans la mesure où cette offre lui bénéficie dans une large mesure.

La discussion a fait ressortir plusieurs besoins d'intervention. Il serait notamment judicieux d'instituer un organe de coordination pour le domaine de l'encouragement de la petite enfance, sur le modèle du «Bureau de coordination pour la mise en œuvre de l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Bureau HarmoS)». Concernant le financement, il est nécessaire que la Confédération poursuive son financement incitatif et qu'elle y englobe aussi l'encouragement de la petite enfance.

3.3.2 Atelier 2: Transition encouragement de la petite enfance – domaine scolaire

Exposé: Brigitte Wiederkehr, canton SG (responsable de projets de la CDIP-Suisse orientale, projets 4-8 jusqu'à fin 2010), Leonia Menegalli, canton TI

Sur la base des exemples présentés, il est relevé au cours de cet atelier que les problèmes de discontinuité demeurent entre les domaines de la petite enfance et de l'école enfantine, comme entre l'école enfantine et l'école primaire. Les raisons invoquées sont d'une part les développements historiques différents et d'autre part, l'ancrage structurel de ces institutions dans les divers départements. Tandis que l'école enfantine est parvenue à s'établir comme partie intégrante du système d'instruction publique, le domaine de la petite enfance présente (encore) une image plutôt disparate. Dans la mesure où ces problèmes de discontinuité vont perdurer à l'avenir, il est important que les parents soient épaulés à cet égard, car c'est à eux qu'il incombe d'accompagner les enfants lors de ces transitions.

En ce qui concerne le besoin d'intervention, c'est surtout du point de vue de la mise en œuvre qu'une aide est souhaitée. Elle pourrait prendre la forme d'un «recueil des bonnes pratiques dans les communes» – en tenant compte du fait que villes et campagnes connaissent des réalités différentes. Il serait aussi judicieux de proposer des formations continues, qui aborderaient globalement les perspectives du social, de la santé et de la formation.

3.3.3 Atelier 3: Encouragement précoce de l'apprentissage de la langue

Exposé: Jean-François Steiert, canton VD, Pierre Felder, canton BS (Projet: «aborder l'école enfantine en maîtrisant suffisamment l'allemand»)

Les conditions de réussite de l'encouragement de la petite enfance sont débattues sur la base des deux exposés. Il ressort clairement que l'engagement et la conviction des organes politiques sont des prérequis nécessaires pour poursuivre ces objectifs et que ce but doit dépasser les clivages politiques. Un autre obstacle à surmonter est le défi d'atteindre et de convaincre les parents, notamment ceux dont les enfants auraient particulièrement besoin de bénéficier d'un encouragement en matière d'apprentissage linguistique. L'encouragement précoce de l'apprentissage de la langue devrait idéalement permettre aux parents d'améliorer aussi leurs connaissances de la langue locale.

Concernant les besoins d'intervention, on estime que l'encouragement précoce de l'apprentissage de la langue devrait être inscrit à l'agenda politique, comme objectif à long terme. En plus des exemples de «bonnes pratiques» en ce qui concerne les moyens d'atteindre les parents, on cite aussi les expériences réalisées avec les méthodes didactiques adaptées aux différents âges, pour encourager l'apprentissage de la langue. Ces offres d'encouragement de la petite enfance devraient faire l'objet d'une évaluation.

3.3.4 Atelier 4: Promotion de l'intégration dans le domaine de la petite enfance

Exposé: Muriel Pecorini, canton GE, Nicole Gysin, Conférence suisse des délégués cantonaux et communaux à l'intégration (CDI), Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

Dans la perspective d'une promotion de l'intégration conçue comme tâche commune de la Confédération et des cantons, ces derniers ont été chargés de présenter un programme d'intégration cantonal (PIC) et de le mettre en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2014. Dans le canton de Genève, cette tâche d'intégration est interprétée non pas comme une «voie spécifique», mais comme un plan stratégique global devant être élaboré au niveau communal. Les lignes directrices de ce plan sont la valorisation et la promotion de la diversité culturelle, ainsi que la sensibilisation à l'importance de la (des) langue(s). Les offres sont intégrées aux structures institutionnelles déjà existantes, qui sont adaptées au contexte local. L'accessibilité de ces offres est considérée comme un point important. L'«école des mamans» en est un bon exemple, qui s'adresse spécialement aux mères parlant une langue étrangère, qui vivent dans des conditions précaires et souvent dans un certain isolement. Ces mères viennent suivre des cours de français dans l'école de leurs enfants et si elles ont des enfants en bas âge, ceux-ci sont pris en charge durant les cours. Elles bénéficient ainsi d'un aperçu de l'apprentissage scolaire de leurs enfants, mais aussi de la possibilité de nouer des contacts avec d'autres mamans¹⁴.

Les priorités suivantes ont été fixées en matière d'encouragement de la petite enfance pour les années 2014 à 2017: Encouragement précoce à l'apprentissage de la langue; travail aux côtés des parents, formation des parents; travail de proximité auprès des familles; qualification du personnel, notamment en ce qui concerne les compétences interculturelles.

¹⁴ Pour un exemple, consulter le site: <http://www.ville-geneve.ch/themes/social/action-communautaire-espaces-quartier/unites-action-communautaire-uac/uac-paquis-grottes-saint-gervais/activites-regulieres/ecole-mamans/> (état au 24.2.2014).

3.4 Résultats des ateliers «Encouragement de la petite enfance»

Les résultats des discussions des ateliers consacrés à l'encouragement de la petite enfance sont également présentés sous forme de condensés, dans un tableau synoptique et récapitulés dans trois champs de tensions.

Tableau 6: Aperçu des thèmes discutés et des interventions nécessaires relevés lors des ateliers

	Thèmes	Besoin d'intervention
Atelier 1: Conditions-cadres	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration des départements sur le plan cantonal • Equilibre entre dispositions cantonales et latitude communale pour la mise en œuvre • Modèles de financement en collaboration avec l'économie 	<ul style="list-style-type: none"> • Institution d'un bureau de coordination de l'encouragement de la petite enfance • Poursuite du financement incitatif de la Confédération • Extension du financement incitatif de la Confédération à l'encouragement de la petite enfance
Atelier 2: Transition Encouragement de la petite enfance – domaine scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de continuité entre encouragement de la petite enfance et école enfantine, école enfantine et primaire • Ancrage structurel dans différents départements comme facteur de complication • Epaullement des parents comme accompagnants de la transition 	<ul style="list-style-type: none"> • Exemples de bonnes pratiques des communes • Prise en compte des réalités différentes villes-campagnes • Formations continues sur la thématique incluant les perspectives du social, de la santé et de la formation
Atelier 3: Encouragement précoce de l'apprentissage de la langue	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions de réussite de l'encouragement précoce de l'apprentissage linguistique • Nécessité de dépasser les frontières partisanes pour réaliser les objectifs • Trouver des moyens d'atteindre les parents 	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement de la petite enfance inscrit dans l'agenda politique comme objectif à long terme • Exemples de bonnes pratiques dans l'utilisation de méthodes didactiques adaptées aux catégories d'âges dans différentes offres d'encouragement de la petite enfance • Evaluation de ces offres d'encouragement
Atelier 4: Promotion de l'intégration dans le domaine de la petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Concept global au niveau communal dans le cadre PIC • Idées directrices de la valorisation et de la promotion de la diversité culturelle • Sensibilisation à l'importance de la (des) langue(s) 	<ul style="list-style-type: none"> • Exemples de bonnes pratiques dans le travail de proximité avec les familles • Rapprochement de tous les domaines politiques pertinents • Qualification du personnel

Tension entre dispositions et mise en œuvre | Il s'agit dans ce champs de tension de trouver comment procéder pour apporter un soutien ciblé aux familles avec enfants en âge préscolaire, dans une optique d'égalité des chances. Ce sont en particulier les villes qui ont été confrontées avec cette problématique et qui ont dû chercher des éléments de réponse. Certaines ont élaboré leur propres programmes, d'autres ont repris des programmes qui avaient fait leurs preuves ailleurs, en Suisse ou à l'étranger. Mais les petites communes sont aussi de plus en plus souvent concernées par cette problématique. D'aucuns relèvent que les dispositions cantonales pour la mise en œuvre de programmes définis dans les communes, peuvent dans certains cas apporter des solutions rapides. Il y a néanmoins un risque que les solutions proposées ne soient pas adaptées aux données locales et ne rencontrent pas l'adhésion, ou encore, que ces solutions freinent des initiatives locales. Il serait beaucoup plus utile d'aider les communes à analyser la situation et à élaborer des programmes sur mesure.

Tension entre discontinuité et continuité | En ce qui concerne le problème de la discontinuité, c'est surtout le passage de l'école enfantine à l'école primaire qui a été thématiqué, avant la question de la dynamique entre AEF, AES et encouragement de la petite enfance. Dans de nombreux cantons ce problème de transition est toujours d'actualité, car les communes ne peuvent choisir entre les différentes formes de cycle élémentaire. A ce problème de transition s'ajoute une grande diversité d'offres en matière d'AEF, d'AES et d'encouragement de la petite enfance, d'où résultent toute une série de transitions à effectuer pour les enfants, mais aussi pour leurs parents.

Tension entre cohérence et manque d'interconnexions | Ce champ de tension s'inscrit dans la suite logique du précédent. Du fait de la grande diversité d'offres dans le domaine de l'encouragement de la petite enfance, qui de plus dépendent d'instances différentes, il résulte un ensemble de structures disparates qui ne sont souvent pas connectées entre elles. Les cantons se trouvent souvent confrontés à la

tâche de développer des plans stratégiques cohérents (là où ce n'est pas encore fait), pour une meilleure concordance à l'interne, entre instances cantonales, et vis-à-vis de l'extérieur. Il s'agit en particulier de rendre le système plus intelligible pour les parents et d'établir un cadre pour de futures démarches. Comme le résume le conseiller d'Etat et président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, Christoph Eymann, le but est en somme de favoriser le bien de l'enfant, l'égalité des chances et la conciliation entre vie professionnelle et familiale. Ch. Eymann souligne le fait que l'Etat ne peut se dérober à cette tâche. Aussi faut-il viser à une collaboration entre départements, au partage d'une même vision et à la réalisation d'un plan stratégique commun. Ce n'est pas seulement une nécessité, mais une condition indispensable pour aborder de manière concertée, les défis qui se présentent. Il s'agira notamment de s'appuyer sur les efforts actuels, pour inscrire l'encouragement de la petite enfance à l'agenda politique, en tant qu'objectif à long terme et non comme sujet temporaire.

4 Bilan du colloque

Le chapitre suivant tente de dresser un bilan global du colloque, où certains thèmes récurrents ont été évoqués au cours de plusieurs présentations et discussions. Ils peuvent servir de piste de travail, mais aussi d'orientation pour un prochain colloque. Ce bilan s'effectue en deux étapes. La présentation des résultats de la table ronde est suivie d'un bilan des exposés, des présentations de solutions adoptées par les cantons et des ateliers.

4.1 Table Ronde

Les personnes suivantes ont participé à la table ronde: Christian Aeberli, canton AG; Peter Lütolf, canton OW, Roberto Sandrinelli canton TI; Andrea Lübberstedt, canton SG et Frédéric Wittwer, canton GE.

En résumé, les avis exprimés lors de la table ronde ont permis de faire ressortir les points suivants.

Coordination et échange | Malgré les différences entre cantons et régions linguistiques, on relève quelques points communs, car certains problèmes se posent souvent de la même manière. Aussi les échanges sont-ils d'autant plus nécessaires, non seulement entre les niveaux politiques - Confédération, cantons, communes -, mais aussi avec les représentant-e-s de l'économie, des associations faitières, des fondations et des organismes de recherche. Ils permettent de clarifier les notions, de profiter des enseignements tirés de l'expérience et d'établir ensemble des stratégies, facilitant la coordination.

Enfant et parents au centre | Chaque canton élabore idéalement un plan stratégique permettant de mieux faire coïncider les buts en matière de politique familiale, sociale, sanitaire, d'intégration et de formation, pour le bien de l'enfant et de sa famille.

Offre adaptée au besoin | Il s'agit toujours d'un sujet épineux. Comment établir le besoin en matière d'AEF, d'AES et d'encouragement de la petite enfance? Comment obtenir des données fiables? Qui définit quel type d'offre est judicieuse et quand le besoin est suffisamment couvert, en tenant compte des différents contextes démographiques dans les communes et les cantons?

Quantité et qualité | Si les offres en matière d'AEF doivent servir à promouvoir l'égalité des chances, il faut aussi que leur qualité soit à la hauteur de ces attentes. Or la qualité a un coût et de nouveaux modèles de financement doivent être trouvés, en collaboration avec le secteur privé, qui profite dans une large mesure de cette offre.

Interfaces | Du point de vue du dispositif, on voit se présenter de nouveaux points de transition qui méritent l'attention – de façon générale entre les domaines de la petite enfance et celui de l'école, mais aussi entre l'AES et l'école. Ce dernier est en particulier un élément à considérer, car cette offre est proposée durant des périodes restreintes et s'interrompt durant les vacances. Or il ne faudrait pas que les 12-14 ans soient oubliés.

Colloque | Les journées ont été très appréciées dans l'ensemble. Les présentations de solutions appliquées dans les cantons, dans la perspective de la politique sociale et en matière d'éducation, étaient très instructives. Les participant-e-s à la table ronde ont généralement approuvé l'idée d'organiser d'autres colloques.

4.2 Bilan des exposés, des présentations de solutions adoptés par les cantons et des ateliers

Vision commune | Il est frappant de constater que les intervenants ont souvent commencé par définir les notions au début de leur exposé et par préciser ce qu'ils entendaient par accueil extrafamilial, accueil extrascolaire et encouragement de la petite enfance, en délimitant ces domaines. Lors des ateliers et de la table ronde, il a été également souligné que ces précisions s'avéraient encore nécessaires, en particulier en ce qui concerne les rapports entre accueil et formation, qui dépendent de domaines politiques différents, ayant chacun leur perspective.

Base de données fiable | Le développement relativement rapide de l'AEF, de l' AES et de l'encouragement de la petite enfance, a incité les cantons à mettre en œuvre des solutions pragmatiques, d'où il résulte une grande variété d'offres. Le moment est donc venu de recenser l'offre et la demande de manière systématique et suivie. Une collaboration est suggérée avec l'Office fédéral de la statistique, afin d'établir une base de données fiable au niveau fédéral. Celles-ci ne serviraient pas seulement à recenser la demande, mais fourniraient aussi d'importants indices pour repérer les lacunes et évaluer les besoins futurs.

Coordination | Au chapitre de la coordination sont évoqués les rapports entre Confédération, cantons et communes. Les dispositions étant peu nombreuses au niveau fédéral, on constate des différences de taille entre cantons, mais aussi entre communes d'un même canton, concernant la densité de réglementation, les responsabilités, le nombre d'offres, les coûts et les finances. Ces différences se manifestent aussi entre villes et campagne et entre régions linguistiques. La coordination est également nécessaire entre les départements impliqués sur le plan cantonal. Les participant-e-s suggèrent la mise en place d'un organe de coordination sur le modèle du bureau de coordination HarmoS., pour les domaines de l'AEF, de l' AES et de l'encouragement de la petite enfance, impliquant les offices fédéraux concernés. Un tel organe permettrait de renforcer la collaboration et la coordination intercantonale.

Financement | La question de principe a été posée: ne devrait-on pas considérer que l'offre en matière d'encouragement de la petite enfance est une tâche incombant à l'Etat, tout comme l'instruction publique. Il deviendrait ainsi possible de favoriser l'accès à l'AEF, à l' AES et à l'encouragement de la petite enfance pour tous les enfants, indépendamment de la situation économique de leurs parents. Cela permettrait en outre d'harmoniser cette offre en ce qui concerne les aspects législatifs et financiers. Une deuxième approche se base sur le contexte actuel. Il s'agit d'envisager des modèles financiers en adéquation avec les données démographiques cantonales et régionales. Indépendamment de l'approche choisie, on souligne que les cantons doivent négocier des modalités de financement avec le secteur privé, car ce dernier bénéficie de cette offre dans une large mesure, du point de vue de la conciliation entre vie professionnelle et familiale. Les participant-e-s sont également unanimes à relever que le financement incitatif de la Confédération devrait être prolongé, voire étendu à l'encouragement de la petite enfance.

Preuve du besoin | L'estimation de la demande future demeure une inconnue. Il reste à trouver une solution pour relever ces données de manière fiable, mais aussi à déterminer quel degré de couverture du besoin on veut atteindre. Il faut notamment tenir compte des différences entre ville et campagnes en ce qui concerne la demande.

Quantité et qualité | Ce champ de tension a été thématiqué dans plusieurs ateliers. Après le développement quantitatif il s'agira, selon les participant-e-s, de prêter davantage d'attention à la question de la qualité, d'autant plus que la qualité de la pédagogie est un critère de choix important aux yeux des parents. Les recommandations de la CDAS du 24 juin 2011 constituent toujours une base de référence essentielle. Les instruments d'assurance-qualité élaborés pas des instances non étatiques telles que les associations, les fondations, les instituts de recherche, etc., jouent de plus un rôle important. Les besoins d'intervention se situent à deux niveaux: d'une part dans la formulation d'un concept cohérent relatif aux exigences de qualité et d'autre part dans l'établissement de directives contraignantes pour le contrôle de la qualité dans les cantons.

Personnel spécialisé | Si le domaine de l'AEF, de l' AES et de l'encouragement de la petite enfance doit promouvoir l'égalité des chances, alors la qualité de la pédagogie revêt une importance cruciale. Si on veut

répondre à ces attentes élevées, cela va de pair avec les exigences de formation à l'égard du personnel, ainsi que sa rémunération.

Cohérence et continuité | Différents exemples pris dans les cantons montrent de manière marquante que la tâche de faire coïncider toutes les offres et mesures entre elles et particulièrement lors des passages charnières représente toujours un défi. Selon la Convention de l'ONU pour les droits de l'enfant, les familles doivent être épaulées et soutenues en tant que première instance de socialisation, car elles sont en fin de compte responsables de l'éducation de leurs enfants. On suggère d'établir dans ce but un plan stratégique global, qui intégrerait les différentes perspectives – santé, social, formation. Il faudrait en particulier veiller à créer des structures de coopération fiables pour les passages charnières, qui aident les parents et les enfants à franchir ces caps.

Discussion politique | Les cantons sont mis au pied du mur et doivent préciser leur politique en matière d'AEF, d'AES et d'éducation de la petite enfance, en trouvant des solutions adaptées aux besoins. Or il reste toujours aussi délicat de légiférer en la matière. Car les questions relatives à l'AEF, à l'AES et à l'encouragement de la petite enfance, font toujours l'objet d'intenses débats idéologiques sur le rôle de l'Etat au sujet de la famille et de la migration, des orientations en matière de politique sociale et d'instruction. A noter qu'il existe un vrai clivage entre l'acceptation de l'offre en matière d'AEF, d'AES et d'encouragement de la petite enfance par de larges cercles de la population d'une part et les débats politiques au sein des parlements cantonaux d'autre part.

Agenda politique | Il faut s'appuyer sur l'intérêt manifeste que suscitent actuellement ces questions et sur les nombreux efforts accomplis aux niveaux des cantons et des communes pour instaurer une offre en matière d'AE, d'AES et d'encouragement de la petite enfance, pour inscrire ce sujet à l'agenda politique, dans une perspective de long terme. Les différents champs de tension et pistes relevés au cours de ces journées, révèlent en effet clairement le besoin d'intervention. Ils montrent aussi qu'il s'agit d'un thème important pour le développement de notre société, aussi dans le sens d'une politique de cohésion sociale.

Suite | Les participants ont dans l'ensemble relevé que le colloque constituait un cadre des plus adéquats pour dresser un tableau de la situation et préciser les défis qui nous attendent. Selon l'avis général, il devrait être reconduit sous une forme semblable à l'avenir.

5 Bibliographie

- Bildungsdirektion des Kantons Zürich, Amt für Jugend und Berufsberatung (2010). *Familienergänzende Betreuung im Kanton Zürich im Vorschulbereich. Schätzung der Nachfragepotenziale*. Zürich: Bildungsdirektion des Kantons Zürich. Verfügbar unter: <<http://www.infras.ch/>>.
- Feller-Länzlinger, Ruth; Laubereau, Birgit; Fässler, Sarah (2011). *Evaluation der Kinderbetreuungsgesetzgebung im Kanton Zug*. Luzern: INTERFACE. Verfügbar unter: <<http://www.interface-politikstudien.ch>>.
- Gesundheits- und Fürsorgedirektion des Kantons Bern (2012). *Konzept frühe Förderung im Kanton Bern*. Bern: Gesundheits- und Fürsorgedirektion des Kantons Bern. Verfügbar unter: <http://www.gef.be.ch/gef/de/index/familie/familie/fruehe_foerderung.html>.
- Heckman, James J. (2008). *Early Childhood Education and Care*. CESifo DICE Report 6 (2), p. 3-8.
- Iten, Rolf; Stern, Susanne; Menegale, Sarah; Filippini, Massimo; Banfi, Silvia; Pióro, Daniela et al. (2005). *Familienergänzende Kinderbetreuung in der Schweiz: Aktuelle und zukünftige Nachfragepotenziale*. Turgi, Lugano, Zürich: Tassinari Beratungen, Università Svizzera Italiana, INFRAS. Verfügbar unter: <<http://www.infras.ch>>.
- Sächsisches Staatsministerium für Soziales (Ed.). (2006). *Der Sächsische Bildungsplan – ein Leitfaden für pädagogische Fachkräfte in Kinderkrippen und Kindergärten*. Weimar, Berlin: verlag das netz.
- Schulte-Haller, Mathilde (2009). *Frühe Förderung. Forschung, Praxis und Politik im Bereich der Frühförderung: Bestandesaufnahme und Handlungsfelder (pdf)*. Bern-Wabern: Eidgenössische Kommission für Migrationsfragen. Verfügbar unter: <http://www.ekm.admin.ch/content/dam/data/ekm/dokumentation/materialien/mat_fruehfoerderung_d.pdf>.
- Schultheiss, Andrea; Stern, Susanne (2013a). *Familienergänzende Kinderbetreuung im Frühbereich. Stand in den Kantonen 2012*. Zürich: INFRAS im Auftrag der Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren (SODK). Verfügbar unter: <<http://www.infras.ch>>.
- Schultheiss, Andrea; Stern, Susanne (2013b). *Familienergänzende Kinderbetreuung im Schulbereich. Stand in den Kantonen Zürich: INFRAS im Auftrag der schweizerischen KONferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK)*. Verfügbar unter: <<http://www.infras.ch>>.
- Schweizerische UNESCO-Kommission (2008). *Die vernachlässigten Kinder der Bildungspolitik. Medienmitteilung vom 4. April 2008*. [pdf]. Schweizerische UNESCO-Kommission. Verfügbar unter: <http://www.fruehkindliche-bildung.ch/fileadmin/documents/aktuell/informationen_fuer_medienerschaffende/2008/Medienmitteilung_040408.de.pdf> [21.12.2013].
- Stern, Susanne; Iten, Rolf; Schwab, Stephanie; Felfe, Christina; Lechner, Michael; Thiemann, Petra (2013). *Familienergänzende Kinderbetreuung und Gleichstellung (pdf)*. Zürich, St. Gallen: INFRAS, Schweizerisches Institut für Empirische Wirtschaftsforschung, Universität St. Gallen. Verfügbar unter: <<http://www.infras.ch>>.
- Tassinari Beratungen, INFRAS (2011). *Familien- und schulergänzende Kinderbetreuung in den Kantonen Basel-Stadt und Zürich*. Turgi, Zürich: Präsidialdepartement des Kantons Basel-Stadt, Kanton Zürich, Direktion der Justiz und des Innern. Verfügbar unter: <<http://www.infras.ch>>.
- Wustmann Seiler, Corina; Simoni, Heidi (2012). *Orientierungsrahmen für frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung in der Schweiz*. Zürich: Erarbeitet vom Marie Meierhofer Institut für das Kind, erstellt im Auftrag der Schweizerischen UNESCO-Kommission und des Netzwerks Kinderbetreuung Schweiz.

Documents de référence pour préparer le colloque

- Déclaration commune de la CDAS et de la CDIP sur la prise en charge des enfants dans les structures de jour extrafamiliales, 2008:
<http://www.sodk.ch/fileadmin/user_upload/Aktuell/Stellungnahmen/SODK_EDK_Erklärung_Kinderbetreuung_2008_3_13_f.pdf>
- Recommandations pour l'accueil extrafamilial de la prime enfance, CDAS 2011:
<<http://www.sodk.ch/fr/domaines/familles-et-societe/accueil-extrafamilial-de-la-prime-enfance/>>
- Rapport «Accueil extrafamilial de la prime enfance, état des lieux dans les cantons», INFRAS sur mandat de la CDAS 2013: <<http://www.sodk.ch/fr/domaines/familles-et-societe/accueil-extrafamilial-de-la-prime-enfance/>>
- Rapport «Accueil extrascolaire, état des lieux dans les cantons», INFRAS sur mandat de la CDIP 2013:
<http://www.edudoc.ch/static/web/arbeiten/harmos/infras_bericht_f.pdf>

Projet de rapport «Scolarité obligatoire: entrée à l'école et premières années de scolarité. Vue d'ensemble des études, projets et instruments de flexibilisation, d'encouragement des compétences linguistiques et de socialisation/intégration», CDIP 2013

6 Annexe

Zentrale Begriffe / Quelques notions centrales

Familienergänzende Betreuung (FEB)

Unter FEB wird **formelle und regelmässige Kinderbetreuung** ausserhalb der eigenen Familie in **Einrichtungen (Kindertagesstätten / Krippen) oder Familien (Tagesfamilien)** verstanden. Die FEB deckt die zeitlich begrenzte Abwesenheit von Mutter und/oder Vater ab.

Nicht darunter verstanden werden: informelle Kinderbetreuung durch Verwandte oder in der Nachbarschaft, Betreuung in Spielgruppen oder die dauerhafte Betreuung von Kindern ausserhalb der Familie in Heimen oder in Pflegefamilien.

Accueil extrafamilial

*Par accueil extrafamilial, on entend l'**accueil formel et régulier d'enfants** en dehors de leur famille dans des institutions collectives de jour (crèches) ou des familles (familles de jour). Les enfants sont pris en charge pendant l'absence temporaire de la mère et/ou du père.*

N'en font pas partie: l'accueil informel d'enfants par des proches ou des voisins, l'accueil au sein de groupes de jeu, l'accueil durable d'enfants en dehors de la famille dans des foyers ou des familles nourricières

Schulergänzende Betreuung (SEB)

Unter SEB werden **formelle und regelmässige Betreuungsangebote für schulpflichtige Kinder** ausserhalb der eigenen Familie wie zum Beispiel Mittagstische, Auffangzeiten am Morgen, betreute Zeiten an Nachmittagen und in Randstunden oder während den Ferien verstanden.

Schulergänzende Angebote sind in der Regel personell und/oder räumlich und/oder organisatorisch schulnah.

Accueil parascolaire ou extrascolaire

*Par accueil para/extrascolaire, on entend les **structures prenant en charge de manière formelle et régulière des écoliers** en dehors de leur famille, par exemple le matin avant l'école, aux repas de midi (cantine), certains après-midis, pendant les heures creuses ou les vacances.*

Les structures d'accueil para/extrascolaire ont en général un rapport étroit avec l'école au niveau du personnel et de l'organisation, et leurs locaux se trouvent à proximité des établissements scolaires.

Frühbereich

Als Frühbereich wird gemäss gemeinsamer Erklärung der EDK und der SODK vom 13. März 2008 das Alterssegment von **0 bis 4 Jahren** (vor Eintritt in den Kindergarten oder einer vergleichbare Form der Eingangsstufe) verstanden.

Petite enfance ou prime enfance

*Par petite enfance, on entend la tranche d'âge allant **de 0 à 4 ans** (avant l'entrée à l'école enfantine ou dans un cycle élémentaire), selon la définition de la déclaration commune CDIP-CDAS du 13 mars 2008.*

Frühe Förderung

Frühe Förderung beinhaltet:

- Massnahmen zur Unterstützung von **Kindern** (ab Geburt bis zum Eintritt in die Kindergartenstufe) in ihrem Lernprozess und in der Entwicklung ihrer emotionalen, sozialen, motorischen und kognitiven Fähigkeiten;
- Massnahmen zur Unterstützung ihrer **Eltern und weiterer Betreuungspersonen** in der Schaffung eines förderlichen Lernumfelds für die Kinder.

Darunter fallen sowohl Angebote der **familienergänzenden** Kinderbetreuung als auch **familienunterstützende** Angebote wie Spielgruppen, Elternberatung, Elternbildungskurse, soziokulturelle Begegnungszentren für Familien mit Kleinkindern oder niederschwellige aufsuchende Angebote.

Die Frühe Förderung bedeutet keine Vorverlegung des Kindergartens- oder Schuleintritts und sie beinhaltet keine Vermittlung von Kulturtechniken wie Lesen, Schreiben und Rechnen.

Frühe Förderung hat sowohl bildungs- wie auch sozialpolitische Ziele, in dem sie die soziale und sprachliche Integration von Kindern fördert und einen positiven Grundstein für ihrer Bildungsbiographie legt.

Encouragement de la petite enfance

L'encouragement de la petite enfance comprend:

- *des mesures visant à soutenir les **enfants** (de la naissance à l'école enfantine) dans leur processus d'apprentissage et le développement de leurs aptitudes émotionnelles, sociales, motrices et cognitives;*
- *des mesures visant à soutenir les **parents et les autres personnes s'occupant d'enfants** dans la création d'un cadre éducatif propice au développement des enfants.*

*Sont concernées les structures d'accueil **extrafamilial** ainsi que les offres **destinées à soutenir les familles**, telles que les groupes de jeu, les centres de puériculture, les cours de formation des parents, les centres socioculturels de rencontre pour familles avec enfants en bas âge ou les offres de proximité et d'accès facile.*

Il ne s'agit pas d'avancer l'âge d'entrée à l'école enfantine ou à l'école ni d'initier les enfants à des techniques telles que la lecture, l'écriture ou le calcul.

L'encouragement de la petite enfance a des objectifs politiques à la fois éducatifs et sociaux: il favorise l'intégration sociale et linguistique des enfants et met en place une base saine pour leur parcours éducatif futur.

Referenzdokumente / Documents de référence

- Gemeinsame Erklärung der EDK und der SODK: Kinderbetreuung, familienergänzende Tagesstrukturen vom 13. März 2008 / *Déclaration commune de la CDIP et de la CDAS du 13 mars 2008: Prise en charge des enfants: structures de jour extrafamiliales*
- Empfehlung der SODK zur familienergänzenden Betreuung im Frühbereich vom 24. Juni 2011 / *Recommandations de la CDAS du 24 juin 2011 pour l'accueil extrafamilial de la prime enfance*
- Interkantonale Vereinbarung über die Harmonisierung der obligatorischen Schule (HarmoS-Konkordat) vom 14. Juni 2007 / *Accord intercantonal du 14 juin 2007 sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS)*¹⁵
- Bundesgesetz über Finanzhilfen für familienergänzende Kinderbetreuung vom 1. Februar 2003 / *Loi fédérale du 4 octobre 2002 sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants*¹⁶
- Verordnung über Finanzhilfen für familienergänzende Kinderbetreuung vom 9. Dezember 2002 / *Ordonnance du 9 décembre 2002 sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants*¹⁷
- Frühe Förderung - was ist das? Eine Begriffsklärung, Netzwerk Kinderbetreuung Schweiz, Juli 2012¹⁸ *(en allemand seulement)*

¹⁵ http://edudoc.ch/record/24711/files/HarmoS_d.pdf; http://edudoc.ch/record/24710/files/HarmoS_f.pdf

¹⁶ <http://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/20020609/index.html>; <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20020609/index.html>

¹⁷ <http://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/20022662/index.html>; <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20022662/index.html>

¹⁸ <http://www.netzwerk-kinderbetreuung.ch/index.cfm/EC09A8AD-0069-37DD-BCF9F13685BB0A55/?keyword=fr%C3%BCherung&id=90939B01-A07C-C503-6550E13A1475DCDC&method=objectdata.detail>

29 octobre 2013

Structures de jour extrafamiliales et extrascolaires

APERÇU DU PROGRAMME

dès 9h15	<i>Accueil et café</i>
9h45– 10h15	Mot de bienvenue et introduction Importance du thème du colloque pour l'éducation et les affaires sociales Margrieth Hanselmann, secrétaire générale de la CDAS, Hans Ambühl, secrétaire général de la CDIP
10h15– 11h15	Introduction au colloque Etat des lieux de l'accueil extrafamilial et extrascolaire dans les cantons Présentation des résultats des rapports CDIP et CDAS et du PNR60 Susanne Stern, INFRAS
11h15– 12h15	Questions Exemples de solutions concrètes mises en place par les cantons Donat Knecht, canton ZG Hugo Stern, canton FR et Stéphane Quéru, canton FR Discussion
12h30– 13h45	<i>Buffet</i>
13h45– 15h45	Ateliers par thèmes: situation dans les cantons Atelier 1: Cadre juridique Exposés Christian Schuppisser, canton TG et SG CDIP Atelier 2: Qualité structurelle Exposés Andrea Ferroni, canton GR et Talin Stoffel, ASSAE Atelier 3: Qualité pédagogique Exposés Claudia Hänzi, canton SO et Miriam Wetter, Réseau suisse d'accueil extrafamilial Atelier 4: Financement Exposé Christine Schurch Blant, canton NE Atelier 5: Transition petite enfance – domaine scolaire Exposé Brigitte Mühlemann, canton ZH
15h45– 16h30	Présentation des résultats des ateliers par les responsables des ateliers Questions et feedbacks
16h30– 16h45	Bilan et conclusion Peter Gomm, conseiller d'Etat, président de la CDAS
16h45	Clôture

27 novembre 2013

Encouragement de la petite enfance

APERÇU DU PROGRAMME

dès 9h15	<i>Accueil et café</i>
9h45–10h15	<p>Mot de bienvenue et introduction</p> <p>Importance du thème du colloque pour l'éducation et les affaires sociales Margrith Hanselmann, secrétaire générale de la CDAS, Hans Ambühl, secrétaire général de la CDIP</p>
10h15–11h45	<p>Exposé introductif</p> <p>Qu'est ce l'encouragement de la petite enfance? Etat actuel de la recherche et des discussions politiques Mathilde Schulte-Haller, anthropologue culturelle, auteur d' études traitant de l'encouragement de la petite enfance, Zurich</p> <p>L'encouragement de la petite enfance dans les cantons: 3 exemples</p> <p>Arnfried Schlosser, Staatsministerium für Kultus Freistaat Sachsen Regula Unteregger, canton BE Konstantin Bähr, canton ZH</p> <p>Questions et discussion</p>
12h00–13h00	<i>Buffet</i>
13h00–14h45	<p>Ateliers par thèmes: situation dans les cantons</p> <p>Atelier 1: Cadre général Exposés SG CDAS et Sandro Giuliani, Jacobs Foundation</p> <p>Atelier 2: Transition encouragement de la petite enfance - domaine scolaire Exposés Brigitte Wiederkehr, canton SG et Leonia Menegalli, canton TI</p> <p>Atelier 3: Encouragement précoce de l'apprentissage linguistique Exposés Jean-François Steiert, canton VD et Pierre Felder, canton BS</p> <p>Atelier 4: Promotion de l'intégration dans le domaine de la petite enfance Exposés Muriel Pecorini, canton GE et Nicole Gysin, Conférence suisse des délégués cantonaux et communaux à l'intégration des étrangers (CDI)</p> <p>Atelier 5: Collaboration avec les parents / familles Exposé Caroline Knupfer, canton VD</p>
14h45–15h00	Mot de bienvenue du Conseiller d'Etat Christoph Eymann, président de la CDIP
15h00–15h30	Présentation des résultats des ateliers par les responsables des ateliers Questions et feedback
15h30–16h30	Table ronde : perspectives et besoins de coordination au niveau des cantons Représentant-e-s des différents ateliers
16h30–16h45	Bilan et conclusion Margrith Hanselmann, secrétaire générale de la CDAS, Hans Ambühl, secrétaire général de la CDIP
16h45	Clôture du colloque

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

S O D K _ Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
C D A S _ Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S _ Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali